

INAUGURATION : L'AXE IGNACE-MIQUEL DANS LE QUARTIER DE L'ASSAINISSEMENT

PAGE 6



AU SOMMAIRE

■ LES ACTUALITÉS DE CAP EXCELLENCE

- Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale PAGE 4
- Visite scolaire des sites de Cap Excellence dédiés à l'eau PAGE 5

■ INAUGURATION

- L'axe Ignace - Miquel dans le quartier de l'Assainissement PAGE 6

■ DOSSIER : EAU & ASSAINISSEMENT

- Le SPANC, le nouveau service de Cap Excellence PAGE 8
- Le traitement des eaux usées, un défi pour Cap Excellence PAGE 10
- La gestion des eaux usées sur le territoire de Cap Excellence PAGE 11
- Les projets du Service des Eaux de Cap Excellence PAGE 12

■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Lancement de la démarche Agenda 21 et du PCET
(Plan Climat-Energie Territorial) PAGE 14
- Le prédiagnostic énergétique de Cap Excellence PAGE 17

■ PROJET

- La réhabilitation des équipements culturels de Cap Excellence PAGE 18

■ RÉTROSPECTIVE

- Cap Excellence en Théâtre & ilOJazz, l'heure du bilan PAGE 20
- Retour sur Cap Excellence en Théâtre, 2^{ème} édition PAGE 22
- ilOJazz, Carrefour des Musiques Créoles 2011 PAGE 23

Le Journal

de la Communauté d'Agglomération des villes
des Abymes et de Pointe-à-Pitre

N°3 - MARS 2012

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Jacques BANGOU

COORDINATION

Cécile BONBON

RÉDACTION

Cécile BONBON

Chantal COLARD

Cliff LÉNO

SÉVERINE LADISLAS

Jocelyne DARIL

Franck TINVAL

ODYLE ESPAGNET-BATTA

ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉROLes services communautaires,
Générale des Eaux Guadeloupe**CRÉDIT PHOTOS**

Bruno MICHAUX-VIGNES

2 LOOK

Service Communication
de Cap Excellence**PHOTO DE COUVERTURE**

Nordy TURLEPIN

Ville des Abymes

MISE EN PAGEService Communication
de Cap Excellence**REMERCIEMENTS À**Madame La Présidente de la
Chambre de Commerce et
d'Industrie des îles de Guadeloupe,
les habitants du quartier de
l'Assainissement pour leur
implication dans la vie de la cité**TIRAGE**

45 000 exemplaires

IMPRIMEUR

Prim SA

© 2012

Cap Excellence - Tous droits réservés


18, Boulevard Légitimus
97110 Pointe-à-Pitre

Tél. : 05 90 68 92 92 • 05 90 68 92 93

Fax : 05 90 68 92 94

WWW.CAPEXCELLENCE.NET



LE MOT DU PRÉSIDENT

Le 30 décembre 2011, Cap Excellence a fêté ses 3 ans d'existence. C'est d'ailleurs cette date qui a été choisie pour inaugurer le premier grand chantier initié par les élus communautaires : la réhabilitation de l'axe Ignace/Miquel. Cette journée de manifestation a été l'occasion de rencontrer les usagers et les commerçants du quartier.

Avec les équipes de Cap Excellence, j'ai eu à cœur de rencontrer la population afin de lui expliquer à quel point j'avais de l'ambition pour ce quartier.

Outre les projets à venir, j'ai tenu à rappeler toutes les réalisations faites par la Communauté d'agglomération durant ces trois années.

Nous avons mené au delà des travaux sur l'axe Ignace/Miquel une politique de l'eau très offensive avec des projets structurants nécessaires pour le confort des populations actuelles et à venir : Raccordement de l'usine de Miquel au Château d'eau de Baimbridge, mise en place de canalisations d'eau potable dans les grands fonds des Abymes, absorption de la partie du syndicat des grands fonds gérant le territoire des Abymes et harmonisation du prix de l'eau sur ces nouveaux territoires.

S'agissant des eaux usées, poursuite des travaux raccordant Nérée et le Raizet à l'usine de traitement de Jarry, modernisation de celle-ci, lancement de la nouvelle usine de traitement pour une capacité de 120 000 équivalents habitants. Construction à Pointe-à-Pitre d'une nouvelle station de refoulement à Bergevin.

Par ailleurs, dans le domaine culturel et sportif, nous avons validé un transfert de compétences des bibliothèques de quartier (Louisy Mathieu, Chemin Neuf, Lacroix, Chazeau) ; du Centre culturel de Sonis ; du Centre des Arts & de la Culture et de la Renaissance mais aussi la gestion communautaire de la jeune base de canoë-kayak... Et bien entendu, les deux festivals de Cap Excellence : Cap Excellence en théâtre et ilOjazz - Carrefour des Musiques Créoles qui ont fait de la fin de l'année 2011 une année riche en rencontres culturelles.

Autant de projets que je vous propose de retrouver plus en détails dans ce nouveau numéro du journal de Cap Excellence.

Jacques BANGOU

Président de Cap Excellence

Maire de Pointe-à-Pitre

LES ACTUALITÉS DE CAP EXCELLENCE

DEUX REPRÉSENTANTES AU PRIX

MADAME COMMERCE DE FRANCE EN 2012

Mme **Betty SALBOT**, Présidente du Conseil Européen Femmes Entreprises et Commerce pour les DOM, et déléguée communautaire de Cap Excellence et Mme **Colette KOURY**, Présidente de la CCI des Îles Guadeloupe ont rendu hommage aux deux lauréates guadeloupéennes du Prix Madame Commerce de France 2012, le lundi 23 Janvier dernier.

Créé en 1987, le Conseil Européen Femmes Entreprises et Commerce (CEFEC) récompense et assure la promotion du rôle et de la place des femmes dans le monde du commerce et de l'artisanat en France hexagonale et dans les DOM TOM.

Le 21 novembre 2011, à l'occasion d'une grande cérémonie de remise de trophées à la Chambre de Commerce de Paris, dans le cadre des Célébrations du 25^{ème} Anniversaire du CEFEC, et sous le Haut Patronage de Monsieur le Ministre Frédéric LEFEBVRE, deux femmes guadeloupéennes, reconnues pour la qualité de leurs investissements dans leur région, Mesdames Colette BICHARA-JABOUR et Maguy CELIGNY, ont eu l'honneur de recevoir la distinction du Prix « Madame Commerce de France ». Colette BICHARA-JABOUR est la gérante de la boutique *Espace Couture* à Pointe-à-Pitre et Maguy CELIGNY, 5^{ème} Vice Présidente de Cap Excellence, est chef de l'entreprise *Société de Climatisation et de Maintenance* aux Abymes.

Mme Betty SALBOT, Présidente du CEFEC pour les DOM, et déléguée communautaire de Cap Excellence et Mme Colette KOURY, Présidente de la CCI des Îles Guadeloupe ont rendu hommage aux lauréates guadeloupéennes du Prix Madame Commerce de France, le lundi 23 Janvier 2012 en présence des « Madame commerce » des années précédentes.



Cette cérémonie a été l'occasion de mettre en lumière les femmes, chefs de petites entreprises guadeloupéennes, qui ont pu relater leur parcours expliquer leur quotidien de femme chef d'entreprise, d'épouse et de mère. Enfin, cette cérémonie a été l'occasion pour elles de remercier leurs proches et leurs employés.

A SAVOIR !

Pas moins de seize guadeloupéennes ont déjà reçu ce prix depuis sa création en 1987.



Maguy CELIGNY (à gauche) en compagnie de Colette BICHARA-JABOUR,

Le Président et le Conseil Communautaire de Cap Excellence félicitent leur collègue Maggy CÉLIGNY ainsi que Mme BICHARA-JABOUR, éminente commerçante de la cité pointoise et remercient Betty SALBOT pour son engagement auprès de ces femmes qui construisent chaque jour la Guadeloupe.

LES ACTUALITÉS DE CAP EXCELLENCE

INAUGURATION DE LA CANALISATION DE TRANSFERT D'EAU POTABLE ENTRE LE RÉSERVOIR DE MIQUEL ET CELUI DE BAIMBRIDGE



La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable est un enjeu majeur pour Cap Excellence. La création de nouvelles réserves en eau potable répond à cet objectif. Vendredi 23 mars 2012, Cap Excellence a inauguré la nouvelle canalisation permettant de faire arriver l'eau de l'usine de traitement de Miquel au nouveau réservoir de Baimbridge en présence de toutes les entreprises ayant œuvré pour les travaux

La capacité de production de l'usine de traitement d'eau potable de Cap Excellence est supérieure à la capacité de stockage des réservoirs de Miquel. Pour pallier cette situation, Cap Excellence doit trouver des solutions pour stocker le surplus d'eau produit et diminuer la quantité d'eau achetée.

C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération a entrepris la construction d'un réservoir d'eau potable d'une capacité de 3000 m³ sur le morne Gracia à Baimbridge, où se trouve déjà un premier réservoir de stockage de Cap Excellence.

Pour acheminer l'eau potable traitée de l'usine au nouveau réservoir, il a fallu assurer une liaison hydraulique.

Ainsi, depuis 2010 d'importants travaux de pose de canalisation ont été réalisés en créant un minimum de désagrément à la population et à l'environnement. Tout le réseau étant enfoui, le challenge pour les entreprises de maîtrise d'œuvre était de ne causer aucun dégât aux infrastructures existantes.

Les entreprises ont réalisé de nombreux exploits, grâce à la technique de forage dirigé qui a permis de passer sous le rond point de Miquel sans altérer la structure, passer sous la 2x4 voies de la RN4 pour atteindre les hauteurs de Baimbridge, au dessus de la piscine intercommunale.

LES TRAVAUX

- La 1^{ère} phase de l'opération a consisté en la construction d'un 2^{ème} réservoir à Baimbridge d'une capacité de 3 000 m³
- Pour la 2^{ème} phase de l'opération, il fallut donc assurer une liaison hydraulique entre les réservoirs de Miquel et ceux de Baimbridge.

LES CONTRAINTES DU PROJET

Contraintes physiques

La traversée d'infrastructures en service, des 2 axes routiers importants et le milieu urbain dense ont occasionné de nombreuses difficultés qui ont été :

- La traversée du rond point Miquel,
- La traversée du Bd des Héros,
- La traversée d'une aire de jeux aménagée au niveau du centre culturel du quartier de Lacroix,
- La traversée du terrain de football à Lacroix,
- La traversée de la rocade RN4,
- Le passage en terrain privé au niveau de la servitude existante (propriétés en amont et en aval du site du nouveau réservoir de Baimbridge).

Contraintes économiques

L'enveloppe financière de plus de 2 millions d'euros qui doit être amortie par la diminution de la quantité d'eau achetée.

LES SOLUTIONS TECHNIQUES

Pour contourner les principales difficultés, les entreprises ont eu recours à des machines innovantes qui ont utilisé la technique du forage dirigé sur les quatre sites les plus sensibles pour la pose des réseaux :

- Rond point de Miquel (80m),
- Boulevard des Héros (80m),
- Aire de jeux de Lacroix (85m),
- Terrain de foot de Lacroix et RN4 (130m).

La pose des réseaux en tranchée ouverte a été utilisée sur la plus grande partie du linéaire :

- En amont et en aval des forages dirigés sur 1200 m.



Zoom

SUR...

LE STOCKAGE DE L'EAU POTABLE

Le stockage de l'eau potable s'effectue grâce à six réservoirs implantés à proximité des zones urbanisées.

Le stockage correspond à plus d'une journée de production. Celui-ci permet, entre autres, d'assurer la distribution durant les périodes de forte consommation.

LES ACTUALITÉS DE CAP EXCELLENCE

LE CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE À CAP EXCELLENCE

Le dispositif du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), véritable action de solidarité, est un moyen de réponse globale et transversale aux enjeux de la Politique de la Ville.



Les partenaires du CUCS



Michel RENE, Chef de projet et Nadia DAVILA, Chef de service Politique de la ville de Pointe-à-Pitre

EQUIPE DE PROJET DU CUCS D'AGGLOMÉRATION

L'équipe du CUCS de l'agglomération est portée par la communauté d'agglomération Cap Excellence, pour le compte de l'ensemble des partenaires (l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'agglomération elle-même, la ville de Baie-Mahault et la ville du Gosier). Elle est rattachée à la Direction Générale Adjointe Développement social et Interventions économiques (DGADI) de Cap Excellence.

Elle est située à

132, Résidence Solitude,
6^{ème} rue de l'assainissement
97139 LES ABYMES

Elle est composée de

• **Michel RENE**
Chef de projet CUCS
Tél. : 05 90 38 01 61
Fax : 05 90 68 46 12
E-mail : mre971@gmail.com

• **Annie BEVIS**
Chargée de mission polyvalent
Tél. : 05 90 38 01 62
Fax : 05 90 68 46 12
E-mail : cucsbevis@gmail.com

• **Estelle LEJUEZ**
Assistante de projet
Tél. : 05 90 38 01 70
Fax : 05 90 68 46 12
E-mail : cucsagglpointoise@gmail.com

OBJET DES CUCS

D'une durée de 3 ans (2007-2010), reconductible une fois, le CUCS est un document cadre fixant des orientations pour le développement des quartiers prioritaires et pour l'amélioration de la situation socio-économique des personnes en difficulté. Il définit le projet urbain et social que les partenaires (Etat, collectivités locales, bailleurs sociaux et Caisse d'Allocations Familiales) s'engagent à mettre en œuvre pour :

1. Réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et leur environnement. Il vise une meilleure intégration de ces territoires dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération dans lesquelles ils se trouvent.
2. Accompagner les personnes en difficulté au regard de l'emploi, du logement, de la santé, de la réussite éducative de leurs enfants et en matière de prévention de la délinquance.

Le CUCS de l'agglomération pointoise couvre le territoire des quatre communes suivantes :

- Les Abymes
- Pointe-à-Pitre
- Baie-Mahault
- Le Gosier

Les Villes de Pointe-à-Pitre et Abymes, regroupées au sein de la communauté d'agglomération Cap Excellence ont, dans le cadre de la politique de la ville, organisé leurs territoires en distinguant deux niveaux d'appréhension :

Le niveau intercommunal qui assure le portage du dispositif ainsi que la mutualisation d'une ingénierie spécialisée s'agissant des thématiques « éducation/prévention » ; « insertion/emploi » ; « santé » et « habitat/logement. »

Il est piloté par la Direction Générale Adjointe chargée du Développement Social et des Interventions Économiques de Cap Excellence

Le niveau communal, où s'appréhende l'action de proximité, à travers des secteurs au sein desquels sont implantés des relais territoriaux (Abymes) ou des maisons de quartier (Pointe-à-Pitre) en plein cœur des lieux de vie des habitants.

Le CUCS est le document d'action stratégique, élaboré par les partenaires locaux, définissant le projet urbain et social qu'ils s'engagent à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre des territoires prioritaires et leur environnement.

Il doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité.

Les secteurs prioritaires sur le territoire de Cap Excellence sont,

Pour la ville des Abymes :

Centre bourg/Dothémare/Boisripeaux; Vieux-bourg/Raizet/Grand-camp ; Carénage/Lacroix/Sonis ; Anquetil/ Petit-Pérou/Dugazon ; Boisvin/Chazeau/ Doubs ; Belle-plaine/Palais-royal/Caduc.

Pour la ville de Pointe-à-Pitre :

Centre ville ; Chanzy ; Bergevin/Lauricisque; Sortie sud-est ; Mortenol/Les Lauriers.

Ce niveau est piloté respectivement par :

- La Direction Politique de la Ville et l'équipe de projet de la rénovation urbaine **pour la ville des Abymes.**
- Le service vie associative et politique de la ville et l'équipe de projet de la rénovation urbaine **pour la ville de Pointe-à-Pitre.**

ORIENTATIONS PRIORITAIRES DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE L'AGGLOMÉRATION POINTOISE

Le CUCS est signé par plusieurs partenaires dont la Communauté d'agglomération Cap Excellence, les villes du Gosier et de Baie-Mahault, le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat. Dans le cadre de l'avenant de prolongation sur la période 2012-2014, le partenariat s'ouvre à d'autres organismes dont entre autres la CAF Guadeloupe et les bailleurs sociaux.

Outre des actions transversales comme l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, les quatre grandes thématiques prioritaires du contrat sont les suivantes :

1. L'Emploi et l'insertion professionnelle des jeunes adultes et chômeurs de longue durée ; le développement économique,
2. L'Éducation, l'accès aux savoirs et la réussite éducative,
3. La prévention de la délinquance ;
4. La santé et l'accès aux soins.

Auxquelles viennent s'ajouter les autres thématiques suivantes :

5. Logement et habitat ;
6. Culture et expression artistique ;
7. Lien social et participation à la vie publique

LES PROGRAMMES D' ACTIONS ANNUELLES 2011

Le comité de pilotage décisionnaire a approuvé le 24 février 2011 la programmation annuelle du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). S'agissant des crédits contractualisés pour la programmation 2011, il s'élève à un montant total de **3 282 802 €** répartis tels que :

| | |
|----------------|-----------|
| ÉTAT | 959 679 € |
| Cap Excellence | 726 907 € |
| Baie-Mahault | 355 680 € |
| Le Gosier | 369 297 € |

| | |
|------------------|-----------|
| Conseil Régional | 136 397 € |
| Conseil Général | 328 792 € |
| ADI | 263 484 € |
| CAF | 142 566 € |

Sur les 227 projets en avis favorable, la répartition par territoire est la suivante :

- Cap Excellence : 127 projets dont :
 - Ville des Abymes : 60 projets,
 - Ville de Pointe-à-Pitre : 46 projets,
 - Intercommunalité (les 2 villes) : 21 projets,
 - Baie-Mahault : 30 projets,
 - Gosier : 35 projets,
 - 15 projets intercommunaux,
 - 20 projets d'agglomération (les 4 villes).

• Pour 2012, l'appel à projets a été lancé le 05 novembre 2011. Courant janvier 2012, les dossiers-projets présentés ont fait l'objet d'une instruction technique partenariale et le comité de pilotage a validé le 17 février dernier une programmation avec 213 projets retenus favorablement. Les résultats de cette programmation seront communiqués très prochainement aux opérateurs associatifs.

• La répartition de ces projets dans les thématiques du CUCS est la suivante :

- Éducation et accès aux savoirs : 63 actions (30%) ;
- Emploi et développement économique : 26 actions (12%) ;
- Prévention de la délinquance : 21 actions (10 %) ;
- Santé et accès aux soins : 8 actions (4%) ;
- Logement et habitat : 4 actions (2%) ;
- Culture et expression artistique : 12 actions (5%) ;
- Lien social et participation à la vie publique : 76 actions (36%) ;
- Accès aux droits et lutte contre les discriminations : 2 actions (1%).

COMMENT LE CUCS EST-IL ORGANISÉ ?

L'équipe de projet de l'agglomération, en articulation avec les équipes communales et la communauté d'agglomération, doit assurer la mise en œuvre opérationnelle du CUCS sur l'ensemble de l'agglomération pointoise.

Ainsi, elle doit :

- constituer un relais auprès des habitants, des associations et des collectivités,
- assurer l'interface avec les professionnels des différentes institutions réunies au sein du comité technique d'agglomération,

- élaborer des supports techniques à la préparation des décisions politiques prises au sein du comité de pilotage,

- constituer une aide à la décision et un soutien pour la mise en œuvre du projet solidaire de territoire, dans le cadre d'une démarche de projet partagé.

Elle est pour l'instant composée d'un chef de projet, d'une chargée de mission et d'une assistante de projet, et sera très prochainement renforcée par de nouveaux chargés de missions sur différents champs thématiques.

INTERVIEW DE FRANCK TINVAL, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DES INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES DE CAP EXCELLENCE

Qu'est ce qui a motivé le transfert de l'équipe opérationnelle du CUCS d'agglomération anciennement portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Iles de Guadeloupe (CCIIG), à la communauté d'agglomération Cap Excellence ?

Franck TINVAL : En 2006, année de la signature du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), un consensus a été trouvé et a permis que ce contrat concerne le territoire des quatre communes de l'agglomération. A cette époque, il n'existait pas encore de communauté d'agglomération et il a donc été décidé de confier le portage opérationnel du CUCS à la CCI des îles de Guadeloupe (CCIIG), organisme neutre, de droit public dont le dynamisme et la performance répondaient parfaitement aux attentes des partenaires.

Lors de la création de Cap Excellence, les élus communautaires ont, le 31 juillet 2009, retenu le CUCS comme relevant de l'intérêt communautaire au titre de la compétence obligatoire « politique de la ville dans la communauté. » Dès ce moment, le portage par la CCIIG est apparu comme moins adapté. Le Président de Cap Excellence, M. Jacques BANGOU, a donc tout de suite proposé aux partenaires que la communauté d'agglomération se substitue à celle-ci.

En 2011, une avancée significative a été obtenue en permettant l'installation d'une co-présidence du contrat entre le Sous-préfet, M. Bernard GUERIN, et le Président de Cap Excellence.

Du point de vue de l'efficacité de la politique de la ville et de cohésion sociale, cette nouvelle organisation est-elle plus pertinente ?

F.T. : Oui, effectivement, car les membres de l'équipe du CUCS d'agglomération se situent désormais dans un cadre juridique plus adapté à leur mission de service public ; c'est une organisation qui offre aussi de plus grandes possibilités de mutualisation des procédures, grâce à un partenariat cohérent entre les collectivités ; de même, les élus se sentent beaucoup plus en responsabilité, compte tenu de leur implication directe dans le portage du dispositif ; enfin, il est fort probable que l'articulation des actions du CUCS (par principe spécifiques et dérogatoires) avec les politiques de droit commun développées par la communauté d'agglomération et les villes, soient beaucoup plus affirmées.

Quelles sont les perspectives à venir dans ce cadre là ?

F.T. : Il s'agira pour nous, dans un premier temps, de confirmer une mission de conseil en action sociale et en évaluation telle que la souhaite l'élue en charge de la Politique de la ville à Cap Excellence, Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION. Le rôle de cette mission consisterait d'une part à faci-

liter le contrôle et l'évaluation des actions du CUCS, mais aussi, d'autre part, de faciliter leur pérennisation en concevant des programmes d'actions sociales de droit commun beaucoup plus volontaires et adossés à l'action publique courante de notre communauté d'agglomération.

L'objectif est aussi, dans un deuxième temps, de mieux associer les acteurs associatifs et institutionnels (notamment les services des communes, du Département et de la Région) à la mise en œuvre d'un véritable projet de développement territorial, d'insertion et de cohésion sociale. Plus largement, nous considérons que l'échelle de l'agglomération est celle qui facilite le mieux une mise en perspective radicale d'une démarche de projet.

La communauté d'agglomération ayant des compétences fortes par exemple dans le domaine de l'animation du développement économique de son territoire ; mais aussi pour l'élaboration d'outils structurants tels : un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ; un Programme Local de l'Habitat (PLH) ; un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Les actions qui émaneraient de ces documents d'orientation étant contractualisées à travers un contrat d'agglomération associant l'Etat, les collectivités majeures et l'EPCI.

Quel bilan tirez-vous aujourd'hui des cinq années de mise en œuvre effective du CUCS de l'agglomération pointoise ?

F.T. : Le dispositif insistait en 2005 sur les trois thématiques suivantes : l'emploi, le logement et l'éducation. Il s'articulait avec le Plan National de Rénovation Urbaine qui, en Guadeloupe, concerne des quartiers de Pointe-à-Pitre et des Abymes.

Il existe encore aujourd'hui des confusions auprès des partenaires associatifs, liées à l'absence, en 2012, d'une direction politique plus affirmée. Le dispositif a pourtant été très actif avec des éléments positifs évidents. Il a eu pour avantage de mieux cibler les interventions de l'Etat et des collectivités en créant des espaces de



Franck TINVAL
Directeur Général Adjoint chargé
du Développement Social et des
Interventions Économiques
de Cap Excellence

travail et de réflexion partenariaux, intervenant bien souvent en amont des programmations et des projets.

Une véritable culture du projet a pu se développer, en insistant sur les procédures (recours à des appels à projet ; présentation formalisée des actions par les opérateurs...) et la dynamique d'instruction des dossiers à partir de critères prédéfinis et un échange entre les partenaires signataires. Nous bénéficions donc aujourd'hui d'un acquis efficient, qui devra être amélioré en essayant de mieux lier les projets retenus aux priorités d'intervention identifiées, notamment au sein de certains quartiers sensibles. L'action de proximité doit aussi être renforcée grâce à une meilleure organisation des équipes.

Ces dernières devront bénéficier de formations afin de mieux définir, sur leur terrain d'action, les enjeux, les priorités, le projet de territoire et la coordination des acteurs et forces vives mobilisés. C'est la raison pour laquelle les élus communautaires envisagent la tenue d'un séminaire-action dès septembre 2012 pour donner une meilleure visibilité au CUCS et affirmer collectivement les orientations souhaitées.



VISITE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MIXTE 1 DE GRAND-CAMP AUX ABYMES SUR LES SITES DE CAP EXCELLENCE DÉDIÉS À L'EAU

L'école élémentaire Mixte I de Grand-Camp est inscrite dans le projet « Long Life Learning » de l'agence Comenius, programme qui vise à échanger des pratiques pédagogiques entre les enseignants de la communauté européenne. Cette année, la problématique soulevée est celle de l'eau et tout particulièrement la nécessité de l'eau dans la vie de tous les êtres vivants.

Les enfants sont amenés à découvrir la vie sous l'eau, près de l'eau, à prendre soin de l'eau dans l'environnement, surveiller l'utilisation de l'eau dans chaque école. Une large partie du programme scolaire aura

donc pour thématique « l'eau » afin que les élèves apprennent des chansons sur l'eau dans les langues des partenaires, et puissent participer à un défi de lecture stimulant leurs aptitudes en lecture.

C'est dans ce cadre que Cap Excellence a reçu la délégation d'une cinquantaine d'élèves et d'enseignants le mardi 14 Février à l'usine de traitement d'eau potable de Miquel et à la station d'épuration de Pointe-à-Donne à Jarry. Avec les équipes de Générale des Eaux, ils ont ainsi pu apprendre le cycle de vie de l'eau, de son lieu de production à son rejet en milieu naturel.



INAUGURATION : L'AXE IGNACE-MIQUEL DANS LE QUARTIER DE L'ASSAINISSEMENT



Le quartier de l'Assainissement, véritable articulation entre la ville des Abymes et la ville de Pointe à Pitre est un quartier doté d'un patrimoine riche et d'un bâti varié. Jalonné d'immeubles de type Ali Tur (1889-1976) du nom du célèbre architecte qui édifia certains monuments célèbres et somptueux de la région pointoise des années 1900...

Le quartier tire son nom du programme d'assainissement entrepris dans les années 1930 pour assainir les marécages de la zone pointoise.

Le programme consistait à assainir et combler des parcelles marécageuses afin de proposer ensuite à des habitants décaisés issus des zones insalubres à remblayer. Un système d'échange de terrains à assainir contre des terrains assainis fut ainsi institué pour assurer le principe d'une opération dite « à tiroirs », ce mécanisme fonctionnant jusqu'à l'aménagement complet du quartier. De nos jours, le quartier participe à l'entrée sud de la ville des Abymes avec le quartier de Boissard, séparés l'un et l'autre par la RD n°4, rebaptisée « Boulevard des Héros ».

Si les quartiers de Boissard et les quartiers environnants ont fait l'objet d'une attention particulière en matière de restructuration et de réaménagement ces dernières années, le quartier de l'Assainissement, lui n'en a pas bénéficié.



Considérant l'Assainissement comme un quartier phare, pourvu de multiples qualités urbanistiques et d'un grand potentiel, les élus de Cap Excellence ont décidé d'amorcer la réhabilitation complète du quartier.

Il s'agissait alors de redonner de la valeur au quartier en insistant particulièrement sur son cachet authentique.

L'objectif étant de redynamiser ce quartier qui souffrait de la dégradation de son urbanisme, de l'omniprésence des voitures et d'une accessibilité piétonne inexistante.

La première phase, considérée comme symbolique, a consisté à aménager le parcours menant du rond point Ignace au rond point Miquel.

Le bureau d'études missionné par Cap Excellence a ainsi travaillé sur les espaces dévolus aux usagers, en les redimensionnant de façon juste et équilibrée. Il était nécessaire de revitaliser le quartier en le désenclavant, en sécurisant la circulation automobile.

Ainsi, les aménagements réalisés ont concerné la mise en place d'aires de stationnement, la plantation d'arbres, de talus de tailles identiques, l'installation de mobiliers urbains, de jardinières et de luminaires, mais aussi la surélévation des passages piétons. L'un des objectifs de ces travaux était de réduire la pollution visuelle avec l'élimination de tous les poteaux électriques et les câbles aériens. Ainsi, des travaux lourds ont été effectués pour enfouir les réseaux aériens (téléphonie fixe et électricité) et réhabiliter les réseaux souterrains (eau potable et assainissement).

Les 4 routes qui ont fait l'objet d'importants travaux de remise en état. Formant un tracé précis, désormais dénommé « l'axe Ignace – Miquel » formé par :

- La rue Valmy
- La rue Pétreluzzi
- La rue des Voyageurs
- La rue Georges Caruel

L'ensemble des travaux a été financé sur les fonds propres de Cap Excellence, pour un montant global de 2 200 000€.

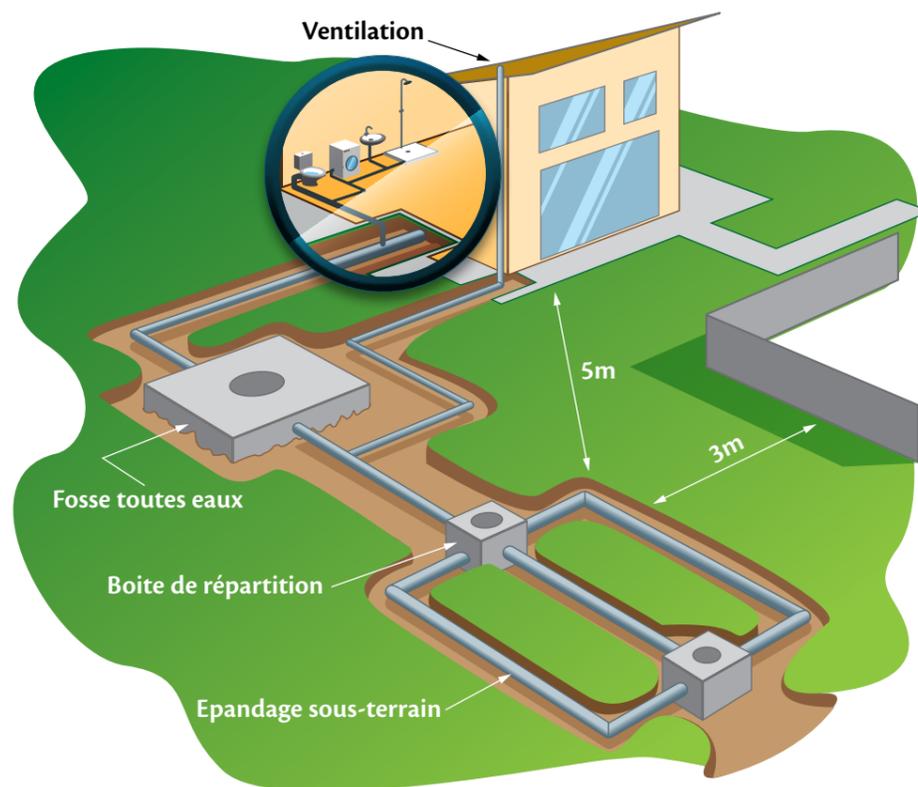
La remise des travaux s'est déroulée le 30 décembre 2011 à l'occasion d'une journée festive, médiatisée, marquant également les trois ans d'existence de la Communauté d'Agglomération.

De nombreuses animations ont ponctué cette journée où habitants, usagers et le public en général a pu découvrir et redécouvrir le patrimoine du quartier grâce à une visite menée par Michel CORBIN et Marc JALLET, la mise en valeur du mur rue des voyageurs (co-proprété site Ferret), l'exposition photo de Jacques CILIRIE, habitant et commerçant du quartier... Une matinée complète en directe à la radio d'un média populaire en Guadeloupe où habitants, commerçants, usagers ont pu s'exprimer librement et sans langue de bois.

Au cours de l'après-midi, l'axe Ignace Miquel a été officiellement inauguré, en présence de Jacques BANGOU, Président de Cap Excellence, d'Eric JALTON, 1^{er} Vice-Président, des élus communautaires et de Colette KOURY, Présidente de la CCI des îles de Guadeloupe.



LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC), LE NOUVEAU SERVICE DE CAP EXCELLENCE



On entend par Assainissement Non Collectif (ANC) toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

La Communauté d'Agglomération Cap Excellence exerce les compétences « Eau, Assainissement Collectif et non Collectif des Eaux usées » sur l'ensemble du territoire des Abymes et de Pointe à Pitre.

Pour être en conformité avec la législation en vigueur, la Communauté d'Agglomération a procédé à la mise en place de son propre Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les Objectifs de la réglementation relative à l'Assainissement Non Collectif (ANC) :

- **Objectif Environnemental**
Les systèmes d'assainissement non collectif doivent permettre la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines.
- **Objectif sanitaire**
La mission de contrôle vise à vérifier que les installations d'ANC ne portent pas atteinte à la salubrité publique, ni à la sécurité des personnes, et permettent la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines, en identifiant d'éventuels risques environnementaux ou sanitaires liés à la conception, à l'exécution, au fonctionnement, à l'état ou à l'entretien des installations.

Opérationnel depuis le 1^{er} Juillet 2011, le SPANC a pour vocation d'assurer le contrôle de tout système d'assainissement non collectif situé sur le territoire de compétence.

Les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Les missions du SPANC sont définies dans les arrêtés du 6 mai 1996 complétés par la circulaire du 22 mai 1997, et consistent à assurer les contrôles relatifs :

• Aux installations d'assainissement non collectif neuves, à modifier ou à réhabiliter :

- La vérification de la conception et de l'implantation,
- Le contrôle de la bonne exécution des travaux.

• Aux installations d'assainissement non collectif existantes :

- Diagnostics des installations n'ayant pas encore fait l'objet d'un contrôle ;
- Contrôle périodique du bon fonctionnement des installations ayant déjà fait l'objet d'un contrôle.

• A l'entretien : qui sous entend la vidange des fosses et bacs à graisse, les interventions d'urgence.

LES PROCEDURES CONCERNANT L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PAR CAP EXCELLENCE.

L'assainissement a pour objectif de protéger la santé des individus et de sauvegarder la qualité du milieu naturel, grâce à une épuration des eaux usées avant rejet en milieu naturel.

Lorsqu'une habitation ne peut pas être raccordée au réseau public de collecte des eaux usées, l'usager est tenu de mettre en place une installation de traitement des eaux usées conforme à la réglementation en vigueur. Il doit la maintenir en bon état de fonctionnement et doit assurer l'entretien des différents ouvrages.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a pour vocation d'assurer le contrôle de tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

VOUS ALLEZ CONSTRUIRE VOTRE MAISON

- **Le contrôle des installations nouvelles**
Tout propriétaire dont le terrain sur le territoire des Abymes n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif, doit mettre en place une installation d'assainissement non collectif.

PIÈCES À FOURNIR

- Étude de sol à la parcelle,
- Plan de situation (extrait cadastral, fond IGN),
- Plan de masse avec le positionnement des installations et la description de l'environnement proche,
- Profil en long des ouvrages,
- Plan d'aménagement intérieur de l'habitation ;

• Contrôle de conception

Le dossier est joint à la demande de permis de construire. Le service instructeur d'urbanisme sollicite l'avis du SPANC de Cap Excellence sur le projet d'assainissement, lequel rend un avis - obligatoire - en corrigeant le cas échéant la filière projetée.

Il s'agit là du contrôle de conception (sur la base des pièces fournies par le pétitionnaire).

Zoom sur...

LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT DE CAP EXCELLENCE

Cap Excellence est compétente en matière d'assainissement des eaux usées qui comprend la collecte et le traitement des effluents domestiques raccordés au réseau inter-communal.

Le service Assainissement de Cap Excellence agit à plusieurs niveaux :

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Mise en place d'un **Service Public pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC)** depuis le 1^{er} juillet 2011. Délivrance d'avis sur la conformité des installations dans le cadre de l'instruction des permis de construire et lors des ventes d'immeubles.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Cap Excellence investit dans le renouvellement, et l'extension de réseaux d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble du territoire communautaire.

L'EPCI est maître d'ouvrage de ses installations (réseaux, usines de dépollution, poste de refoulement...). Une fois les projets de renouvellement ou d'extension de réseau EU réalisés, l'EPCI confie l'exploitation à son Exploitant (la Générale des Eaux Guadeloupe) dans le cadre d'une DSP par Gérance.

Cette gérance passe par :

- L'exploitation technique qui comprend la collecte, le transfert, le traitement des eaux usées. Cette mission inclut la surveillance, l'entretien et la maintenance 24/24h des ouvrages qui lui sont confiés.

- Le recouvrement de la redevance assainissement auprès des clients dont l'assiette est leur consommation d'eau potable, relevée deux fois par an sur la base du prix fixé par la collectivité.

A ces prestations s'ajoute l'avis technique sur les projets d'urbanisation.

• Contrôle de bonne exécution

Après avis favorable du dossier de conception, le pétitionnaire informe le SPANC au moins sept jours à l'avance de la date du commencement des travaux afin qu'une vérification puisse être effectuée sur place avant le remblaiement des installations.

Il s'agit là du contrôle de bonne exécution destiné à vérifier que la réalisation est conforme au projet du pétitionnaire validé par le service (type de dispositif installé, son implantation, ses dimensions, la bonne exécution des travaux...).

Un rapport de visite est remis au pétitionnaire après contrôle de son installation en l'avisant de l'avis rendu sur l'exécution des travaux. Des modifications peuvent lui être demandées dont certaines pouvant faire l'objet d'un nouveau contrôle sur le terrain.

Vous devez réhabiliter votre installation d'assainissement non collectif :

Vous vous adressez directement au service Assainissement de Cap Excellence.

Vous êtes propriétaire :

Le contrôle des installations existantes

Lors de cession d'immeuble, la loi Grenelle II a avancé au 1^{er} janvier 2011 (au lieu du 1^{er} janvier 2013 précédemment prévu) l'obligation de joindre un rapport de visite du contrôle de l'assainissement non collectif à l'acte d'une vente d'immeuble d'habitation.

Tout propriétaire voulant procéder à une vente d'habitation doit adresser une demande de contrôle de son système d'assainissement non collectif à Cap Excellence. Les contrôles effectués leur seront facturés.



Service Eau & Assainissement de Cap Excellence

Si vous avez un projet de construction, n'hésitez pas à demander tous les renseignements au Service Eau et Assainissement de Cap Excellence situé à l'immeuble Dugazon, à Dugazon Abymes (en face du club de tennis).

Ouvert les lundi, mardi et jeudi de 8h à 13h et de 14h à 17h, les mercredi et vendredi de 8 h à 13 h 30 • Tél. : 05 90 82 29 23

L'Assainissement, c'est l'affaire de tous !

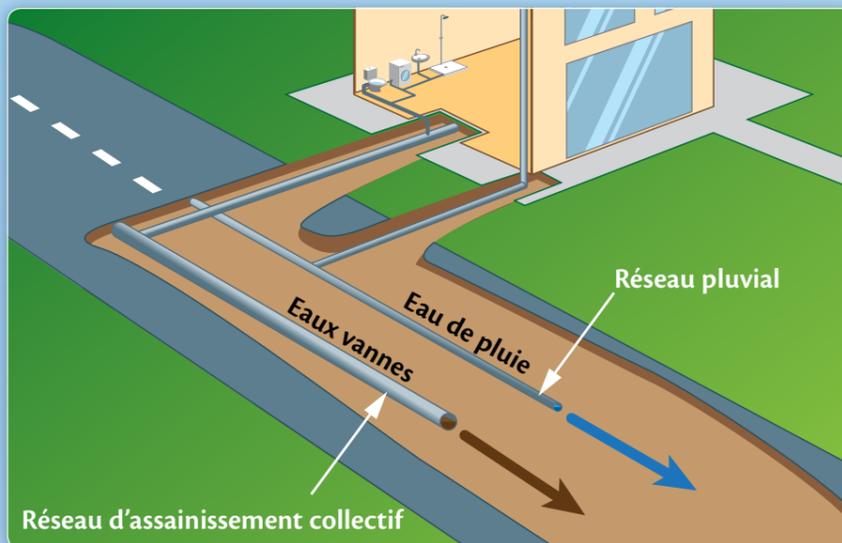
MON LOGEMENT EST DESSERVI PAR UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Je suis propriétaire

• Je suis dans l'obligation de raccorder mon domicile dans les 2 ans qui suivent la mise en service du réseau d'assainissement collectif et de supprimer, le cas échéant, le système d'assainissement non collectif.

Je suis locataire

• Je vérifie que le logement que j'occupe est correctement raccordé au réseau d'assainissement collectif (informations disponibles auprès du service Eau & Assainissement de Cap Excellence).
• Je paie la redevance « assainissement » qui correspond à la rubrique « collecte et traitement des eaux usées » qui figure sur ma facture d'eau.



67% des clients de Cap Excellence sont raccordés au réseau d'assainissement collectif (service de traitement des eaux usées par la station d'épuration située à Pointe-à-Donne à Jarry).

33% des clients de Cap Excellence relèvent de systèmes d'assainissement non collectif. La grande majorité de ces systèmes n'est pas efficace (par défaut d'entretien ou de conception). De ce fait, les eaux usées sont rejetées dans le milieu naturel sans aucun traitement préalable.

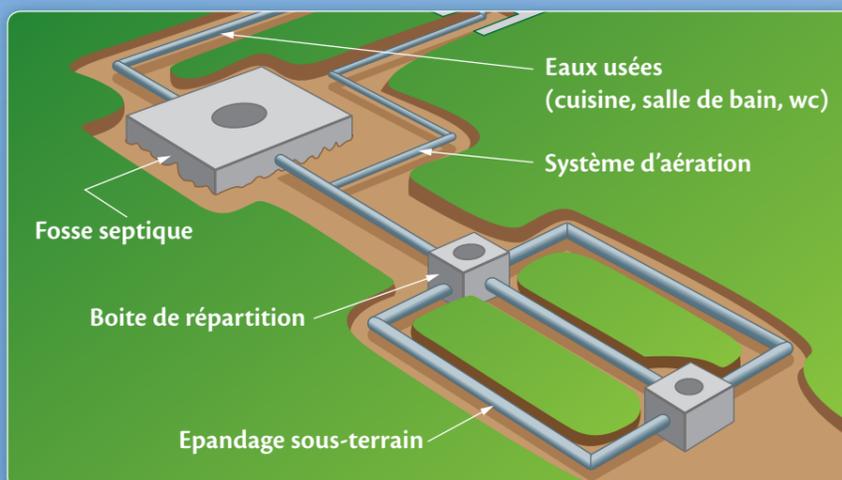
MON LOGEMENT N'EST PAS DESSERVI PAR UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Il est équipé d'un système d'assainissement non collectif

Je suis propriétaire

• J'assure, conformément à la réglementation en vigueur, la mise en œuvre d'un système d'assainissement non collectif (fosse septique et système d'épandage) par une entreprise spécialisée.

Je suis locataire

• J'assure l'entretien et la vidange du système d'assainissement non collectif (au moins une fois tous les 4 ans) et je conserve le certificat de vidange délivré par l'opérateur agréé.



A SAVOIR !

• Un usage excessif de produits d'entretien entraîne une baisse de l'efficacité de la fosse septique (elle élimine les matières en suspension, soit 30% de la pollution).

• Les eaux de pluie et les eaux usées doivent être strictement séparées. Il est interdit de raccorder les gouttières au réseau de collecte des eaux usées.

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, UN DÉFI POUR CAP EXCELLENCE

LES CHIFFRES CLÉ

A. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Nombre de clients raccordés : **23 895**
- Longueur du réseau d'eaux usées : environ **106.09 km**
- **1 poste de relevage** et **26 postes de refoulement**
- **1 station d'épuration** à Jarry, Pointe à Donne

La station d'épuration De Pointe à Donne

- Capacité d'épuration : **45 000 EH**
- Volume moyen traité : **14 000 m³/jour**
- Quantité de boues produites en 2010 : **1495 tonnes**

B. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Nombre approximatif de clients concernés : **6000**

C. LES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement collectif

- Tarif unique pour les 2 communes (voir tableau ci-dessous)

L'assainissement non collectif

- Coût du Contrôle d'une installation neuve : **163 €^{TTC}**

RÉCEPTION DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DE LA STATION D'ÉPURATION (STEP) DE POINTE-À-DONNE



STEP de Pointe-à-Donne

Les travaux consistaient à mettre en conformité la STEP pour le traitement des effluents et celui des sous produits.

1. Il s'agissait dans le cadre de la mise en conformité des filières « eau » et « boues », de concevoir les aménagements nécessaires pour satisfaire les exigences réglementaires (traitement de l'azote et du phosphore notamment) durant la période transitoire (avant la construction de la nouvelle station d'épuration), ainsi que l'évacuation ou l'élimination des sous produits de l'épuration (graisses, sables) et des boues extraites.

Il s'agissait également d'adapter la filière « boue » à l'augmentation du volume de boues liée à la mise en conformité e la filière « eau » et aux contraintes d'évacuation locales, par la mise en place d'un stockage temporaire en bennes et d'un dispositif de pesage des boues pour le transfert vers la plate forme de compostage autorisée et située à Moule.

2. L'opération a consisté en deux marchés de travaux :

- **File Eau** : marché de **1 850 000 €^{HT}** avec un cofinancement FEDER (**1 110 000 €**) et ONEMA (**370 000 €**)
- **File Boues** : marché de **563 000 €^{HT}**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : LE CONTRÔLE DES RACCORDEMENTS



STEP de Pointe-à-Donne

Afin de garantir la performance de ses ouvrages, la Communauté d'Agglomération procède par l'intermédiaire de l'exploitant du service des eaux au contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées.

Face aux nombreux dysfonctionnements constatés au niveau des réseaux en raison de rejets non conformes (importantes quantités de graisses), Cap Excellence va partir en campagne contre les contrevenants, et ce, en application du code de la santé publique. En effet, Les réseaux des rues Saint-John Perse, Léonard, Quai Lairle, Abbé Grégoire, Nozière, Schoelcher, la Marina et du boulevard Chanzy à Pointe-à-Pitre, transportent des effluents fortement chargés en graisses ; pourtant certains restaurateurs sont équipés de bacs à graisses.

de conventions de déversements spéciaux (CDS) mais visiblement cela ne suffit pas.

Il est de la responsabilité de la collectivité d'imposer des bacs à graisse adaptés à l'activité et de s'assurer de leurs bons fonctionnements et entretien.

Le contrôle va concerner l'intégrité physique des ouvrages proprement dits, mais également la vérification de leur fonctionnement : séparation entre eaux usées et eaux pluviales, existence et entretien de dispositifs de prétraitement (bacs à graisse...)

Les actions qui avaient été engagées vont s'intensifier. Les sanctions prévues par la réglementation seront mises en œuvre.

A SAVOIR !

POURQUOI TOUT LE MONDE N'EST PAS RACCORDÉ AU TOUT-À-L'ÉGOUT ?

Le réseau d'assainissement collectif, c'est-à-dire le tout-à-l'égout, collecte et permet de traiter les eaux usées en station d'épuration. Généralement, les grandes zones urbanisées sont raccordées au tout-à-l'égout. Les habitats isolés leur reviennent trop cher. Chaque propriétaire éloigné du réseau doit donc installer à ses frais un système individuel afin de traiter ses eaux usées.

LE DÉLIT DE POLLUTION

La pollution constitue un délit et est passible de 2 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.

Une installation d'assainissement individuel défectueuse ou inexistante qui provoque une pollution des eaux est ainsi considérée comme un délit.

CAP Excellence a procédé le 16 décembre 2011 à la réception des travaux de mise en conformité des filières Eau et Boue de la Station d'Épuration située à Jarry et poursuit parallèlement son programme de travaux de réhabilitation et de restructuration des collecteurs d'eaux usées.

Il en est de même aux Abymes dans les zones de Providence, Bois Joli, RN5.

Le colmatage des canalisations par les graisses provoquent des remontées d'eaux et des débordements. Plusieurs échanges ont eu lieu avec des restaurateurs pour la mise en place

TRANCHES TARIFAIRES DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES SUR LE TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE (POINTE-À-PITRE / ABYMES)

| | VOLUME DE CONSOMMATION | TARIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT |
|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| Partie fixe | • | 14.4357€ |
| Tranche 1 | 0 à 50 m ³ | 0.7601€ |
| Tranche 2 | 51 à 60 m ³ | 0.7601€ |
| Tranche 3 | 161 à 4000 m ³ | 0.7729€ |
| Tranche 4 | 4001 à 10 000 m ³ | 0.7859€ |
| Tranche 5 | 10 001 à 30 000 m ³ | 0.7925€ |
| Tranche 6 | Supérieur à 30 000 m ³ | 0.7958€ |

LA GESTION DES EAUX USÉES SUR LE TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE

INTERVIEW DE CHANTAL COLARD, DIRECTRICE DU SERVICE DES EAUX DE CAP EXCELLENCE

Le SPANC de Cap Excellence a vu le jour il y a quelques mois. La Directrice des Services Eau & Assainissement, Chantal COLARD, revient sur les débuts de ce service et sur la nécessité d'une prise de conscience collective autour de l'utilisation de la ressource en eau...



Chantal COLARD
Directrice du service Eau & Assainissement de Cap Excellence

Quelle est la responsabilité de Cap Excellence en matière d'assainissement ?

Chantal COLARD : Chaque commune doit déterminer sur son territoire, après enquête publique, les sites relevant de l'assainissement collectif et ceux de l'assainissement autonome. Sur les zones d'assainissement collectif, les communes ou les EPCI compétents sont tenues d'assurer la collecte, le transport, le traitement des eaux usées domestiques, et le rejet des eaux collectées dans le milieu naturel après épuration. Dans les zones relevant de l'assainissement non collectif, les communes ou les EPCI compétents sont tenues de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont la mission consiste à contrôler les installations d'assainissement non collectif, afin de préserver la qualité des milieux récepteurs, des usages de l'eau ainsi que la ressource en eau potable, et ce, conformément à la réglementation.

Où en êtes-vous de la mise en place du SPANC ?

C.C. : Le zonage existant sur le territoire distingue le territoire dit urbain (anciennement géré par le SIEPA) du territoire dit rural (secteur des grands fonds). La mise à jour du zonage sera réalisée dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur d'assainissement.

Suite au transfert le 1^{er} juillet 2010 du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement du territoire des grands fonds, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, afin de se conformer à ses obligations, a mis le SPANC en place le 1^{er} juillet 2011. Certains contrôles sont réalisés par le Service Assainissement (le contrôle du bon fonctionnement des installations lors des cessions d'immeubles, les contrôles de conception, d'implantation et de bonne exécution sur les installations neuves ou réhabilitées) ; le diagnostic des installations existantes sera

confié à une entreprise spécialisée dans le cadre d'un marché public.

Quelle est la proportion d'administrés non raccordés au réseau collectif sur votre secteur ?

C.C. : Environ 33% des clients sont situés en zone d'assainissement non collectif soit environ 12 300 habitants et 22% des clients situés en zone d'assainissement collectif ne sont pas raccordés au réseau.

La compétence assainissement non collectif représente un enjeu important pour Cap Excellence, à quel titre ?

C.C. : L'ANC a de véritables enjeux pour notre territoire en matière de préservation de l'environnement. On estime que la majorité des installations autonomes ne respectent pas les normes. En effet, on constate que la plupart des installations sont équipées d'une fosse, sans système d'épandage. Les systèmes d'assainissement autonome sont souvent défectueux du fait d'une mauvaise conception ou d'un entretien insuffisant.

Par ailleurs, nombreux sont les foyers qui rejettent directement les eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...) dans le milieu naturel sans aucun traitement.

Quelle est la stratégie de mise en œuvre du SPANC ?

C.C. : Il est primordial de mettre l'accent sur la communication auprès des usagers afin qu'ils comprennent le caractère obligatoire du contrôle et acceptent le prix du service.

Le contrôle va s'exercer sur tous les dispositifs existants et nouveaux, quelle que soit la zone d'assainissement dans laquelle ils se trouvent (zone d'assainissement non collectif et collectif). A l'issue du contrôle un avis sur l'état de l'installation sera délivré à l'occupant des locaux.

L'utilisateur qui envisage de construire peut se rapprocher du service avant l'instruction de son permis pour s'assurer des conditions de conception et de réalisation du dispositif d'assainissement.

Pourquoi une prise de conscience est-elle nécessaire ?

C.C. : Il faut que chacun prenne conscience, en ouvrant son robinet à quel point l'eau est une ressource rare et précieuse. CAP Excellence envisage de renforcer au cours des prochaines années, sa production d'eau par l'exploitation des eaux souterraines. Toutes les eaux de surface ou souterraines destinées à la consommation humaine doivent être protégées. D'où la notion de périmètre de protection. Il est très difficile pour les usagers d'apprécier l'importance du travail effectué par la communauté d'agglomération pour amener une eau de qualité dans chaque foyer. Il leur est également très difficile d'évaluer les investissements nécessaires pour permettre à l'eau de retourner dans le milieu naturel après avoir subi le traitement nécessaire.

Quelles ont été les évolutions majeures en terme d'assainissement ?

C.C. : Pendant des années, nous avons considéré que le réseau de collecte était la solution unique pour traiter nos eaux usées. Les populations se sont développées et étendues sur le territoire et il semblait tout à fait normal que les eaux usées soient prises en charge par la collectivité. Mais depuis quelques années, l'état des réseaux et les coûts exponentiels de leur entretien ont amené de véritables questionnements sur la politique de l'eau.

Nous ne pouvons plus considérer que les systèmes individuels de traitement des eaux usées soient des systèmes temporaires en attendant l'arrivée du réseau collectif.

C'est le début d'un gros changement d'état d'esprit qui a bouleversé les esprits, amenant à considérer les traitements individuels comme des solutions permanentes et durables. Ainsi, les collectivités ont eu la charge d'établir des zonages de traitement collectif et d'assainissement non collectif.

Qu'est ce que cela signifie pour les usagers ?

C.C. : Un système d'assainissement privé implique impérativement l'évaluation et l'entretien des systèmes. Il s'agit pour les propriétaires de fosses septiques qu'ils acceptent qu'un représentant agissant au nom de Cap Excellence vienne à son domicile pour vérifier l'efficacité de son système de traitement des eaux usées et puisse demander une mise aux normes en vigueur si tel n'est pas le cas.

Même si le système est jugé efficace, il devra être suivi, entretenu, vidangé périodiquement pour s'assurer que l'eau soit traitée selon les normes en vigueur. Autant de dépenses imprévues, de questionnement auquel Cap Excellence répondra, autant d'efforts individuels qu'il faudra accepter pour appliquer la loi et protéger la nature.

Notre consommation d'eau étant considérable, il faut d'ores et déjà changer nos habitudes et apprendre à utiliser l'eau avec parcimonie pour assurer la pérennité de la ressource.

LES PROJETS DU SERVICE DES EAUX : POSTE DE REFOULEMENT DE BERGEVIN ET RENFORCEMENT DU RESEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE

Les villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre sont dans une phase active de rénovation urbaine. Elles ont toutes deux entrepris le lancement d'opération d'envergure nommée « RUZAB » pour les Abymes et « RUPAP » pour Pointe-à-Pitre.

Ces deux programmes prévoient ainsi la réhabilitation de quartiers emblématiques pointois : Henri IV, Chanzy, Bergevin, Lauricisque. Mais aussi la rénovation des quartiers de Grand Camp et du Raizet.

Avec les nouvelles constructions de logements à Anquetil et le futur complexe de Perrin, les deux villes sont en phase active de renouvellement urbain.

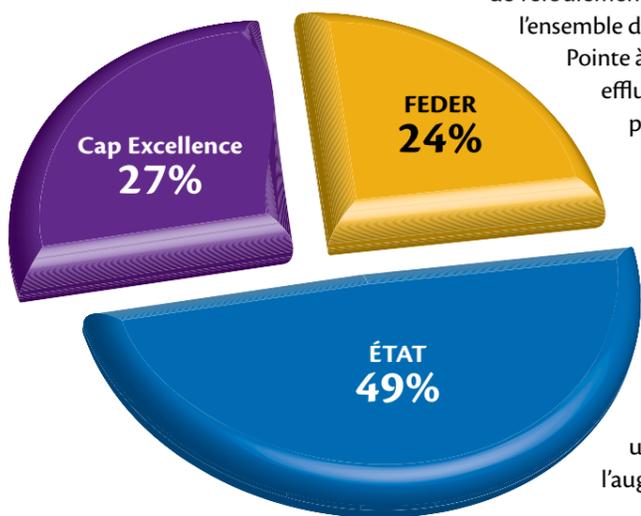
Il est alors impératif d'anticiper toutes les problématiques liées à ces nouveaux chantiers qui permettront aux villes d'accueillir une population supplémentaire. En effet, il est prévu à l'horizon 2020 que plus de 2000 logements seront créés aux Abymes et à Pointe-à-Pitre.

L'eau et l'assainissement font partie de ces problématiques indissociables de ces projets. Cap Excellence, compétente sur son territoire en la matière, a pour mission de préparer les infrastructures chargées d'acheminer l'eau potable et les eaux usées en mettant tout en œuvre pour que dès 2012, avec les premières arrivées de nouveaux occupants, tout soit opérationnel en matière de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées.

Ainsi Cap Excellence a procédé à la reconstruction d'un poste de refolement destiné à rediriger les eaux usées vers la station d'épuration de Pointe à Donne.

Il a fallu également procéder au renforcement d'alimentation d'eau potable des quartiers d'un large secteur de Bergevin. Enfin, afin d'augmenter la disponibilité en eau à partir de sa production propre, Cap Excellence a posé des réseaux entre les réservoirs de Miquel et de Baimbridge. Focus sur ces grands chantiers nécessaires au confort des administrés du territoire de Cap Excellence...

Répartition des coûts des travaux de construction du nouveau poste de refolement de Bergevin



RECONSTRUCTION DU POSTE DE REFOULEMENT DE BERGEVIN

Sur le Foncier jouxtant celui de l'ancien stade Pierre Antonius est édifiée la station de refolement des eaux usées qui collecte l'ensemble des effluents des Abymes et de Pointe à Pitre. A partir de ce poste les effluents sont refolements, via un siphon sous-marin, vers le poste de refolement de Jarry, qui évacue à son tour les eaux usées vers la station d'épuration de Pointe à Donne. Il s'agit donc d'un poste de refolement stratégique.

Infrastructure indispensable au cheminement des eaux usées, il fallait donc anticiper l'augmentation de la population.

Cap Excellence a donc fait le choix de construire un nouveau poste de refolement.

Dès sa conception, le nouveau poste de refolement de Bergevin a été conçu pour être évolutif, et prendre en compte la montée en puissance des eaux usées qui transiteront des Abymes à Pointe-à-Pitre à l'horizon 2020. Pour ce faire ceci a nécessité une reconfiguration du réseau d'assainissement des eaux usées depuis la rue Fengarol et ce jusqu'au nouveau poste de refolement. La consistance des travaux réalisés est la suivante :

- Pose de canalisation gravitaire en PRV DN 600 Bd Général de Gaulle PAP
- Pose de canalisation de refolement en PEHD DN 600 Bd Général de Gaulle PAP
- Construction d'un poste de refolement composé de deux bâtiments : un bâtiment de pompage et un bâtiment technique.

Le montant global des travaux s'élève à **4 058 000 € HT**.

LA RÉPARTITION FINANCIÈRE

| | |
|-----------------|----------------|
| FEDER | 957 646 € HT |
| ÉTAT | 1 990 000 € HT |
| Autofinancement | 1 110 354 € HT |

Ce coût comprend les travaux de génie civil, d'équipements et de canalisations. La date prévisionnelle de fin des travaux est programmée pour Avril 2012.

DÉFINITION "Poste de refolement"

Un poste de refolement a pour objet de faire transiter au moyen de pompes les effluents sous pression pour franchir un obstacle particulier (rivière, relief, etc.) ou pour atteindre une station d'épuration éloignée.

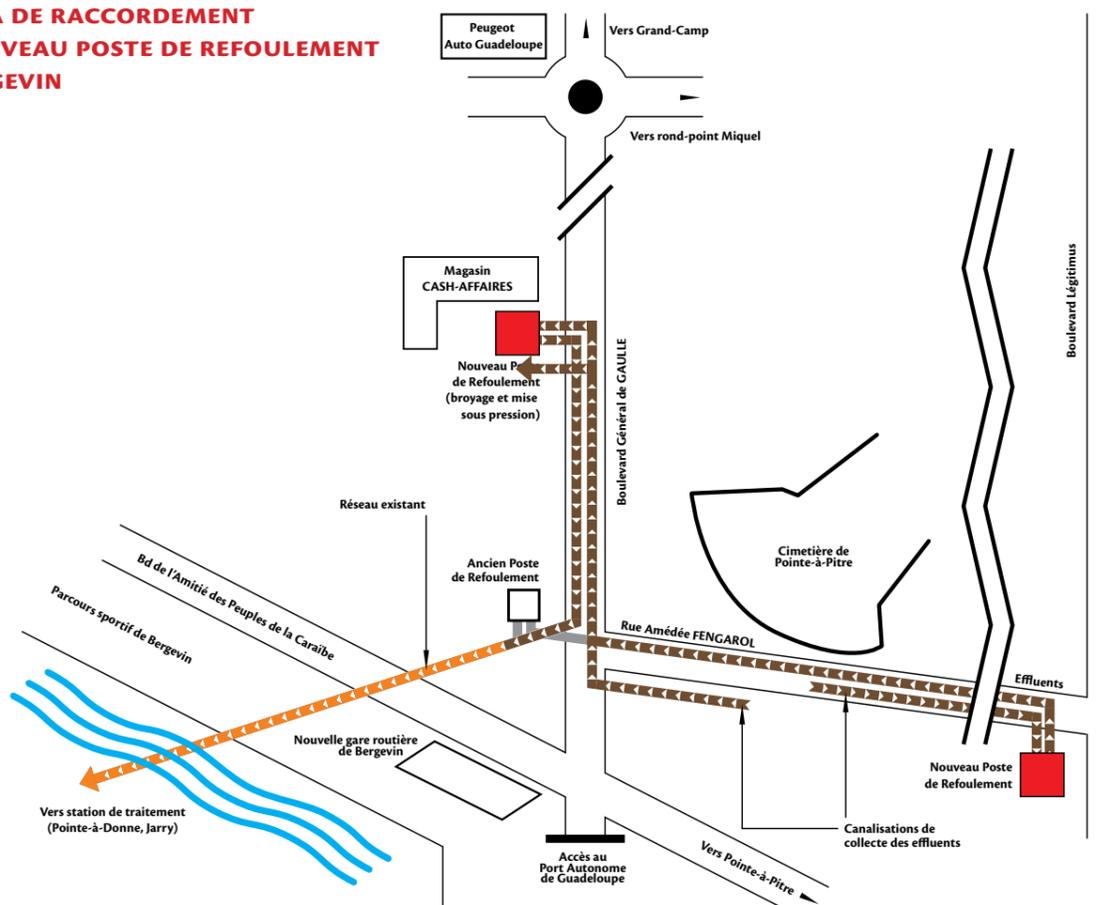


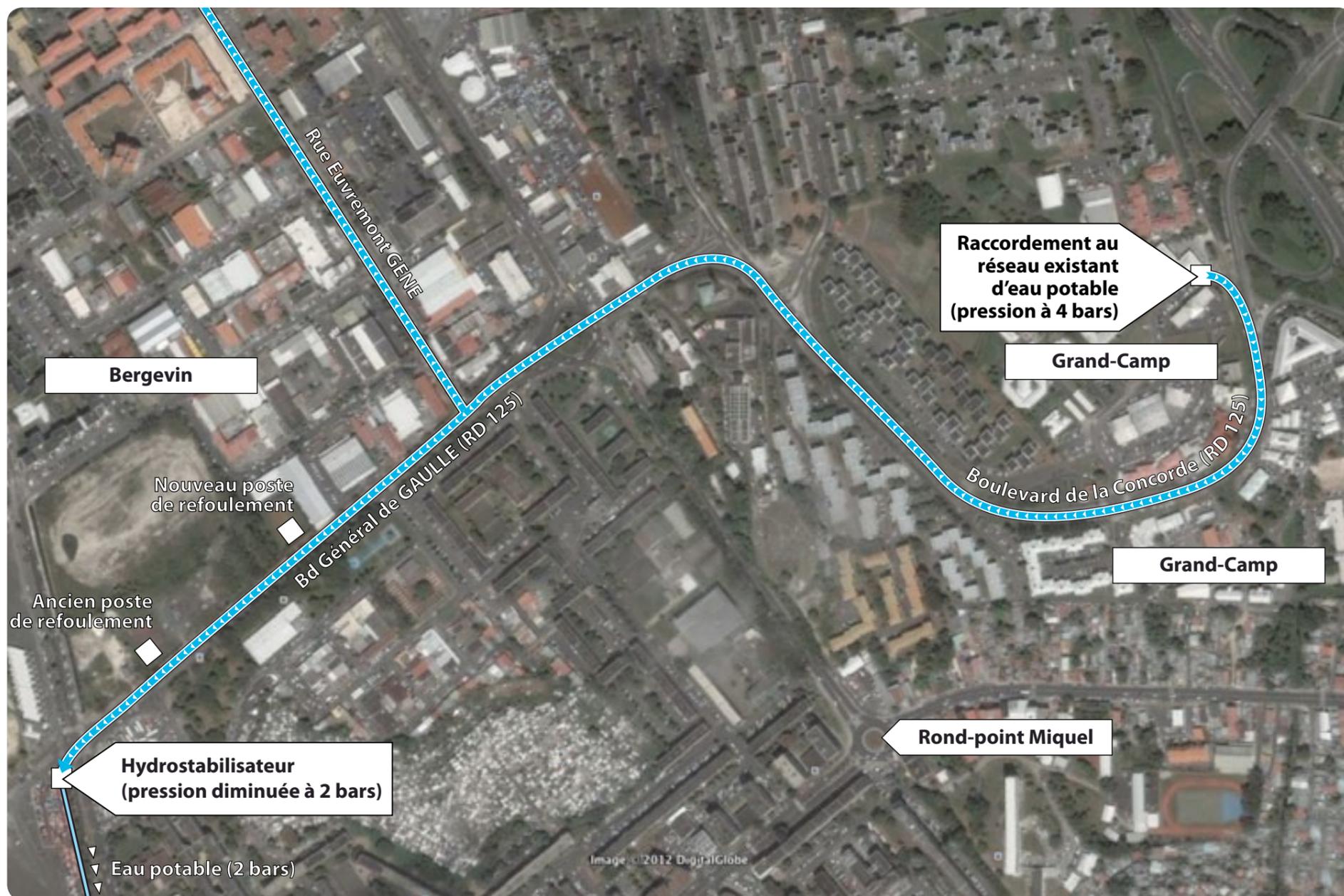
Nouveau Poste de refolement de Bergevin



Ancien Poste de refolement de Bergevin

SCHÉMA DE RACCORDEMENT DU NOUVEAU POSTE DE REFOLEMENT DE BERGEVIN





RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BERGEVIN, CHANZY, HENRY IV & ANCIEN STADE PIERRE ANTONIUS

Compte tenu de la vétusté des conduites d'alimentation en eau potable et de la faible pression de service (1.2 bars), un renouvellement et une reconfiguration partielle du réseau s'impose afin de répondre à l'ensemble des besoins en eau des logements et commerces qui atteindront 6 étages.

En effet, les caractéristiques actuelles du réseau d'eau potable ne permettront pas d'alimenter avec une pression suffisante la totalité des habitations à venir. Il était donc nécessaire de renforcer le réseau d'alimentation en eau potable existant par la mise en place d'un réseau avec un diamètre plus conséquent.

Cap Excellence a décidé de définir la faisabilité technique et financière de cette opération au travers d'une étude confiée à un bureau d'études, qui tient compte des diverses contraintes liées à cette opération. La consistance des travaux réalisés est la suivante :

- RD 125 (Bd Concorde) : Pose de canalisation PEHD DN 400 mm sur un linéaire de 990 m.
- RD 125 (Bd Général de Gaulle) : Pose de canalisation PEHD DN 400 mm sur un linéaire de 650 m.
- Rue Euvremont Gène : Pose de canalisation en PEHD DN 200 ET 300 PEHD sur un linéaire de 1030 m.

Le coût des travaux liés à cette opération s'élève à **1 661 000 € HT**.

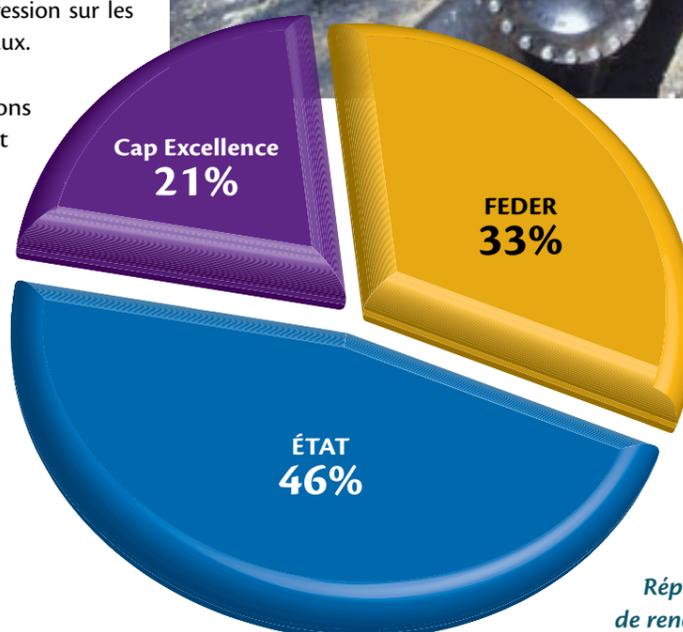
LA RÉPARTITION FINANCIÈRE

| | |
|------------------------|-----------------|
| FEDER | 543 381.06 € HT |
| ÉTAT | 767 813.94 € HT |
| Autofinancement | 349 805 € HT |

Le projet de renforcement du réseau AEP de Bergevin aura un impact positif sur l'environnement. En effet, les réseaux vétustes seront remplacés par des réseaux neufs limitant ainsi la perte d'eau liée aux fuites dans les réseaux.

Ce projet permettra d'augmenter le rendement du réseau ainsi que la pression sur les secteurs concernés par les travaux.

De plus grosses canalisations ont été posées, permettant d'obtenir un réseau à quatre bars au lieu de deux bars initiaux.



Répartition des coûts des travaux de renouvellement du réseau

LANCEMENT DE LA DÉMARCHE AGENDA 21 ET DU PLAN CLIMAT-ÉNERGIE TERRITORIAL



Schématisme du développement durable tenant compte des différentes contraintes

A SAVOIR !

Si l'Agenda 21 est un plan d'actions à part entière, il ne vient pas pour autant se superposer aux autres projets existants. Il vise au contraire à valoriser les actions en cours, tout en mettant en œuvre de nouvelles actions innovantes.

Qu'est-ce que le développement durable ?

Le développement durable a été défini en 1987 par le rapport Brundtland, comme « un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Le développement durable propose une vision plus globale qui conjugue efficacité économique, équité sociale, et respect de l'environnement.

Les évolutions inquiétantes de notre environnement à l'échelle planétaire, obligent à reconsidérer la question du développement et à envisager de nouvelles voies de croissance qui garantissent à long terme un progrès économique, social et environnemental. Cette démarche correspond au concept de développement durable qui prend en compte les trois dimensions indissociables précédemment citées :

- **L'économie** : développer la croissance et l'efficacité économique pour favoriser la création de richesses pour tous à travers des modes de production et de consommation durables
- **Le social** : satisfaire les besoins humains (santé, logement, éducation etc.) et répondre à un objectif d'équité sociale
- **L'environnement** : préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle dynamique, le développement durable doit aussi s'appuyer sur les principes de solidarité, de précaution, de participation et de bonne gouvernance.

Qu'est ce qu'un Agenda 21 ?

L'Agenda 21 est une déclinaison du développement durable destinée aux collectivités territoriales. Fondé sur la participation et le partenariat des acteurs privés et publics, c'est un processus de définition de stratégies de développement de territoires qui déclinent, au niveau local, les principes de développement durable.

Le cadre de référence national pour les projets de développement durable tels que les Agendas 21 est caractérisé par 5 finalités :

• Les 5 finalités essentielles suivantes :

- 1. Lutte contre le changement climatique** : ce volet sera traité à travers le Plan Climat Energie Territorial réglementaire depuis la Loi Grenelle II pour les communautés d'agglomération de plus de 50 000 habitants (voir article PCET ci-dessous) ;
- 2. Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources** ;
- 3. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations** ;
- 4. Epanouissement des êtres humains et qualité de vie** ;
- 5. Dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables.**

• Les 5 déterminants de démarche indispensables :

1. Participation des acteurs ;
2. Organisation du pilotage ;
3. Transversalités des approches ;
4. Evaluation partagée ;
5. Stratégie d'amélioration continue.

L'Agenda 21 de Cap Excellence

Le Conseil Communautaire a voté en décembre 2011 la mise en place d'un Agenda 21 Communautaire. Il est conçu à partir des réalités et du contexte du territoire. Cap Excellence va donc concevoir cet outil à partir de ses besoins, de ses moyens, de ses objectifs et de ses enjeux propres.

Pour ce faire, Cap Excellence envisage de mettre en place une démarche participative en impliquant les élus, les services de l'agglomération avec les habitants, les entreprises, les associations... Cette démarche contribue ainsi à la construction d'une culture commune de développement durable.

L'Agenda 21 de Cap Excellence débouchera sur un plan d'actions opérationnelles et concrètes, en faveur de la protection de l'environnement.

Le développement durable dans les documents d'urbanisme de Cap Excellence

Pour définir et mener ses politiques, Cap Excellence est en phase active d'élaboration de ses documents de planification :

SCOT (Schéma de COhérence Territorial)
PLU (Plan Local d'Urbanisme)
PLH (Plan Local de l'Habitat)

Le développement durable est le fil conducteur de toutes les politiques de Cap Excellence.





Logo de la démarche exemplaire de Cap Excellence symbolisant les 5 finalités du développement durable.

L'agenda 21 de Cap Excellence sera donc un document stratégique et opérationnel, conçu comme un outil évolutif de cadrage de la politique communautaire en réponse aux enjeux identifiés pour le développement durable du territoire.

Afin d'obtenir une reconnaissance nationale et les financements associés, l'agenda 21 de Cap Excellence s'inscrit dans le cadre de référence national. Il comprendra un diagnostic territorial et un plan d'actions respectant l'ensemble des éléments ci-dessus pour l'exercice des compétences de l'EPCI mais également pour mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur le caractère durable du projet de développement.

La ville des abymes a engagé sa propre démarche de développement durable via un agenda 21 et adoptera bientôt son programme d'actions.

La gouvernance à mettre en place pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'agenda 21 de Cap Excellence devra tenir compte de l'ensemble des initiatives et projets existants et être construite dans un souci de cohérence et de complémentarité.

UNE DÉMARCHÉ EN 3 GRANDES ÉTAPES

1. Le diagnostic

L'élaboration de l'agenda 21 débutera par la réalisation d'un diagnostic territorial permettant de faire un état des lieux du territoire en matière de développement durable. Ce premier travail permettra de déterminer les forces et les faiblesses du territoire de Cap Excellence, mais aussi de recenser les actions déjà menées.

2. La concertation

Citoyens, Entreprises, associations, bailleurs sociaux, partenaires institutionnels seront invités à participer aux travaux d'élaboration de l'Agenda 21 afin de définir ensemble des objectifs et des propositions d'actions.

3. L'élaboration de la stratégie Agenda 21 et programmes d'actions

La stratégie de développement durable constituera la colonne vertébrale de l'Agenda 21 de Cap Excellence. Elle fixera les grandes orientations des actions de la communauté d'agglomération, qui lui permettront de répondre aux enjeux du développement durable sur son territoire.

L'agenda 21 comprend l'engagement d'actions de grande envergure qui concernent l'ensemble du territoire communautaire : lutte contre le changement climatique, réduction des nuisances sonores, préservation et valorisation de la biodiversité... L'agenda 21 est voué à poser les premières bases de ces actions qui feront par la suite l'objet d'une démarche approfondie.

L'agenda 21 formalisera la capacité de Cap Excellence à intégrer le développement durable dans ses actions, ses projets et les services qu'elle assure au quotidien. Ainsi, ce sont les compétences même de Cap Excellence qui seront au cœur de la stratégie de développement durable : le développement économique, Aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville,

CAP EXCELLENCE EXEMPLAIRE

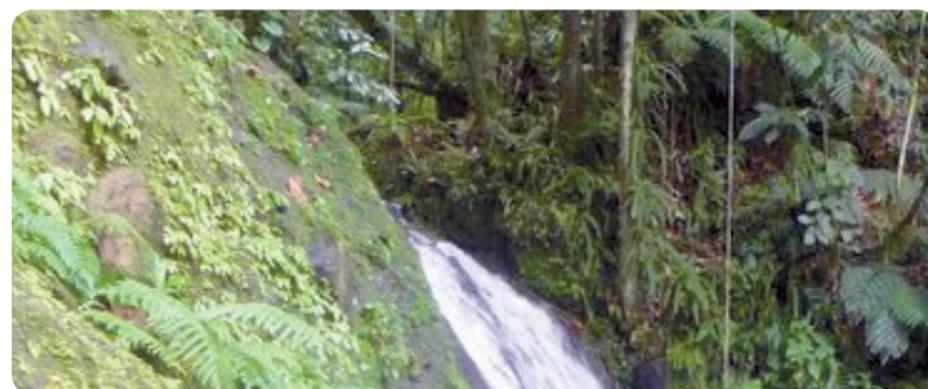
La stratégie nationale de développement durable invite les acteurs publics à se montrer exemplaires dans leur fonctionnement quotidien. En associant dans leur mode de fonctionnement, des « bons » réflexes et des choix de gestion intégrés, les collectivités peuvent diminuer les pressions exercées par leurs activités sur l'environnement et contribuer ainsi à la préservation des ressources.

La démarche d'éco-responsabilité, au-delà de la diminution des propres impacts de la collectivité, devrait conduire par son exemplarité les concitoyens à contribuer efficacement à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, à la préservation des ressources et de la biodiversité et à agir ensemble pour un développement durable.

L'éco-responsabilité s'attache principalement aux finalités environnementales du développement durable en agissant sur les grands thèmes (air, bruit, déchets, eau, énergie, transports, hygiène et sécurité) et en se déclinant dans tous les services de la collectivité.

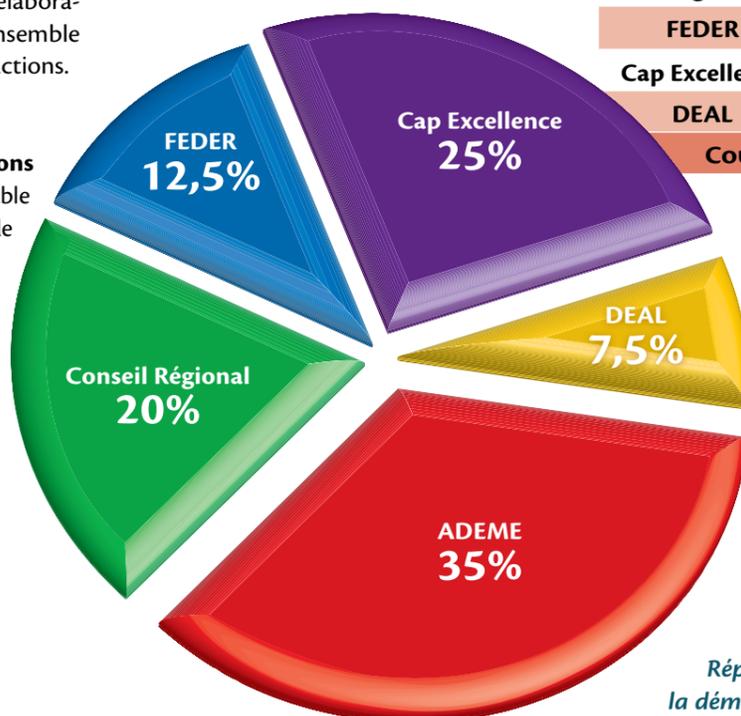
Cap Excellence s'est engagée dans cette démarche notamment :

- Sur le volet énergétique via le PCET traité dans le cadre des obligations liées à la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement dite « Loi Grenelle II »
- Sur la gestion des déchets d'activités via un diagnostic puis la mise en œuvre d'un plan d'action pour optimiser le système de gestion actuel.
- Sur le management général de l'EPCI via la mise en place d'un système de management de la qualité dans le cadre de la certification ISO 9001.



COÛT DE LA DÉMARCHÉ AGENDA 21

| | | |
|-------------------|-------|------------------|
| ADEME | 35% | 70 000 € |
| Région | 20% | 40 000 € |
| FEDER | 12,5% | 25 000 € |
| Cap Excellence | 25% | 50 000 € |
| DEAL | 7,5% | 15 000 € |
| Coût TOTAL | | 200 000 € |



Répartition des coûts de la démarche Agenda 21



LANCEMENT DE LA DÉMARCHE AGENDA 21 ET DU PLAN CLIMAT-ÉNERGIE TERRITORIAL (SUITE)



Station d'épuration de Jarry

RÉALISATION DU PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL DE L'AGGLOMÉRATION

Dans le contexte économique, social et environnemental de la Guadeloupe, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence occupe une place centrale dans les politiques locales liées au changement climatique.

En effet, de part les compétences qui lui sont dévolues, le poids démographique et économique qu'elle représente, notre EPCI est légitime dans sa volonté de participer activement à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants. Dès lors :

- **Cap Excellence a la responsabilité directe sur les investissements** à longue durée de vie que sont les bâtiments et les réseaux (eau, assainissement transport). Ces secteurs d'activités sont à l'origine des deux tiers des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- **Cap Excellence devra répartir et organiser** les activités sur le territoire communautaire, à travers les décisions d'urbanisme, d'aménagement et de planification (SCOT, PRNU, PDU, Schémas directeur Assainissement Eau Potable et Eaux Usées...), qui sont des décisions structurantes qui ne peuvent être révisées au gré des opportunités opérationnelles ;
- **Cap Excellence devra conduire et renforcer** les actions d'adaptation au changement climatique déjà enclenchées, et qui sont essentiellement d'ordre local (protection des populations contre les risques naturels et soutien aux personnes les plus vulnérables) ;
- **Cap Excellence est en contact avec les citoyens**, dont l'information et l'adhésion sont indispensables à la mise en place une politique efficace.

Le conseil communautaire a voté la réalisation du Plan Climat Energie Territorial, PCET de Cap Excellence désormais obligatoire avant le 31 décembre 2012 pour les communautés d'agglomération de plus de 50 000 habitants.

Imposé par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Loi Grenelle II », le plan Climat Energie Territoire vise deux objectifs principaux :

- **L'atténuation** : il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 ces émissions d'ici 2050) ;
- **L'adaptation** : il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

Dans le champ de compétences de la Communauté d'Agglomération, le PCET de Cap Excellence devra définir :

- **Des objectifs stratégiques** et des mesures opérationnelles pour atteindre ces objectifs ;
- **Un programme d'actions** à réaliser notamment sur le volet énergie et émissions de GES ;
- **Un dispositif de suivi et d'évaluation** des résultats.

Pour Cap Excellence, conformément aux dispositions du décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions des gaz à effet de serre et au Plan Climat Énergie Territorial, le PCET constituera le volet Climat Energie de la démarche d'agenda 21.

| COÛT DE LA DÉMARCHÉ | | |
|---------------------|-----|------------------|
| ADEME | 60% | 90 000 € |
| FEDER | 20% | 30 000 € |
| Cap Excellence | 20% | 30 000 € |
| COÛT TOTAL | | 150 000 € |

PÉRIMÈTRE

Les émissions de GES découlent essentiellement des actes de consommation (ceux des ménages, des entreprises, des collectivités).

Répartition des coûts de réalisation du Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

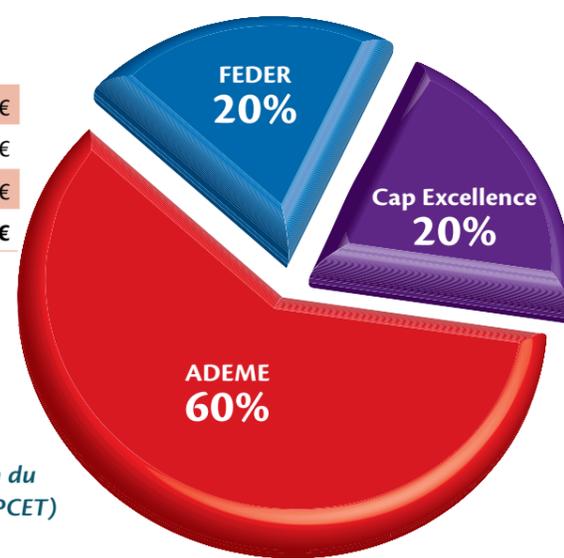
Pour Cap Excellence, au regard de sa position centrale de bassin de vie et de bassin d'emplois générateurs de déplacements pour les actes de consommation, le périmètre de réflexion du PCET concernera les 4 villes de l'agglomération (Abymes, Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre, Gosier).

• **Les objectifs de réduction et les actions d'adaptation** porteront toutefois sur les activités de toutes natures dans les limites du territoire géré par la communauté d'agglomération avec une implication des communes-membres ;

• **L'intégration de la question « climat - énergie » dans l'ensemble des choix et décisions de la communauté d'agglomération.** Il s'agira d'une part, de revisiter, dans la perspective du climat et de l'énergie, l'ensemble des politiques sectorielles et des champs de compétence, et, d'autre part, les démarches et outils de planification.

• **La mobilisation de tous les périmètres de compétences** : Les politiques à décliner sur le périmètre géographique du PCET nécessiteront que Cap Excellence intervienne dans tous ses domaines de compétence, mais également qu'elle mobilise les autres collectivités, que leurs compétences propres amènent à intervenir sur le territoire de la collectivité ou dont leurs territoires constituent une zone d'influence forte sur le bassin d'emplois.

L'échéance est fixée à 12 mois.



LE PRÉDIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DE CAP EXCELLENCE

INTERVIEW D'ODYLE ESPAIGNET-BATTA, DIRECTRICE DU SERVICE ENVIRONNEMENT & PATRIMOINE

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique énergétique nationale et régionale, les collectivités se doivent de concilier, dans l'exercice de leurs responsabilités, la maîtrise budgétaire, la préservation du patrimoine bâti et les enjeux majeurs liés au développement durable.



Odyle ESPAIGNET-BATTA
Directrice du service Environnement & Patrimoine de Cap Excellence



Pourquoi réaliser une étude sur les consommations énergétiques de cap Excellence ?

Odyle ESPAIGNET-BATTA : Cap Excellence s'est engagée dans une démarche de développement durable, notamment pour réduire les impacts de son activité sur l'environnement. Concernant l'énergie, il s'agit connaître la consommation énergétique de l'EPCI avant de cibler et mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire cette consommation et augmenter la performance énergétique de l'ensemble des installations et équipements.

Comment est élaboré le Prédiagnostic énergétique ?

OEB : Le pré diagnostic de performance énergétique est une étude sommaire qui est établie sur la base d'une visite du site et de l'analyse des factures d'électricité et de carburants des véhicules de service. Il permet d'obtenir un premier niveau d'information concernant :

- **Les caractéristiques du bâtiment** : exposition au solaire, étanchéité, protection solaire etc.
- **Les équipements de climatisation et d'éclairage,**
- **Les caractéristiques** et consommations des véhicules de service,
- **L'évaluation de l'énergie consommée** et des coûts associés.

Ces éléments permettent ensuite de déceler des anomalies et de déterminer les actions à court, moyen et long terme pour réduire les consommations énergétiques de Cap Excellence.

Quel est le rôle du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et pourquoi fait-on appel à cet organisme ?

OEB : Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme, d'environnement et des paysages.

Le CAUE a pour mission de développer la qualité architecturale et d'œuvrer dans l'amélioration du cadre de vie au travers ses missions **ICAFET** : Informer, Conseiller, Accompagner, Former, Fédérer autour du Territoire dans les domaines de l'Architecture, l'Urbanisme, l'Environnement, les Paysages et le Patrimoine (AEUPP).

En partenariat avec l'Europe (FEDER), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Guadeloupe, le CAUE de la Guadeloupe ont mis récemment en place le Conseil en Energie Partagé (CEP) auprès des collectivités de la Guadeloupe.

Cet accompagnement du CAUE permet aux collectivités territoriales de la Guadeloupe de bénéficier d'une expertise technique privilégiée et indépendante dans le cadre de l'aide à la gestion énergétique de leur patrimoine.

Cap Excellence a donc fait appel aux services du chargé de mission CEP du CAUE Monsieur Joël PAUL pour élaborer le pré diagnostic énergétique du patrimoine occupé, géré ou utilisé en qualité de locataire ou de propriétaire.

Quel est le rôle du Chargé de Mission CEP du CAUE ?

OEB : le Chargé de Mission interviendra pour :

- Réaliser le pré-diagnostic,
- Elaborer avec Cap Excellence un plan d'actions de maîtrise de l'énergie,
- Sensibiliser les élus et le personnel de Cap Excellence sur les enjeux et modes de gestion performants de l'énergie .

A partir d'un inventaire précis des sites, équipements et véhicules, le CEP procédera donc à l'élaboration d'un bilan énergétique global et proposera un plan d'actions hiérarchisées fonction du niveau d'investissements nécessaires. Cette phase fera l'objet d'un rapport de synthèse qui sera présenté aux élus et personnels de Cap Excellence.

Ensuite, pour s'assurer de l'efficacité des préconisations et de la pérennité des économies réalisées, un suivi des consommations sur deux ans sera mis en œuvre.

Une fois les résultats obtenus, quelles en seront les conséquences ?

OEB : La première démarche de Cap Excellence sera de valider le plan d'actions proposées et de se donner les moyens de la mise en œuvre.

Le CAUE accompagnera Cap Excellence dans la mise en œuvre des recommandations visant à améliorer les consommations énergétiques de Cap Excellence.

Un bilan annuel des consommations d'énergies sera présenté à Cap Excellence, mettant en évidence les résultats obtenus et complété par des recommandations pour continuer l'action.

Quel est le rôle des agents de Cap Excellence ?

OEB : L'ensemble des mesures permettant les économies d'énergie sont de plusieurs ordres. Elles relèvent souvent :

- De la protection solaire et de l'étanchéité des bâtiments,
- Du choix des équipements électriques et de leur maintenance,
- De l'utilisation qui est faite de ces équipements.

Tous les élus et agents de Cap Excellence ont donc un rôle à jouer soit parce qu'ils sont gestionnaires du patrimoine et des équipements soit parce qu'ils les utilisent.

La mobilisation passe d'abord par la sensibilisation aux enjeux liés à cette problématique afin que tous s'engagent à faire les bons gestes au quotidien.

Quelle est la responsabilité de Cap Excellence au niveau local en matière de consommation d'énergie ?

OEB : Le thème de la maîtrise de l'énergie est inclus dans la compétence « environnement et cadre de vie » pour laquelle le conseil communautaire a voté l'adoption.

En attendant le transfert effectif de cette compétence des villes vers l'EPCI, Cap Excellence a l'obligation réglementaire de réaliser le Plan Climat Energie. Il s'agit d'un document qui, dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire, traite aussi de la problématique énergétique mais de façon plus global en lien avec la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

LA RÉHABILITATION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS DE CAP EXCELLENCE

Localisation des différents équipements culturels de Cap Excellence



La Communauté d'Agglomération Cap Excellence, à travers la compétence : « **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire** », est habilitée à intervenir entre autre, sur les deux axes suivants :

- Rénovation et entretien des équipements d'intérêts communautaires
- Définition d'un schéma de développement culturel à l'échelle de l'agglomération.

Les équipements culturels déclarés d'intérêt communautaire par délibération en date du 14 décembre 2010 sont les suivants :

- Le Centre Culturel de SONIS aux Abymes,
- Le Centre des Arts et de la Culture de Pointe-à-Pitre,
- Le ciné-théâtre de la RENAISSANCE de Pointe-à-Pitre,
- Les bibliothèques de Lacroix et Chazeau de la ville des Abymes,
- Les bibliothèques Chemin Neuf et Louisy Mathieu de la ville de Pointe à Pitre.

Cap Excellence souhaite mettre en place une politique culturelle globale et cohérente afin d'optimiser le cadre de vie des citoyens en leur offrant un panel d'expériences artistiques et culturelles afin que le mieux vivre ensemble soit une réalité quotidienne.

Aussi, la communauté d'agglomération entame une politique générale de rénovation des tous les équipements culturels dont elle a la charge. Ainsi, d'importants travaux de rénovation, de mise aux normes pour que ces infrastructures soient de nouveau opérationnelles. Ces travaux permettront d'offrir de meilleures conditions d'accueil et de fonctionnement pour les artistes et au public.

LE SPECTACLE VIVANT

Le Centre des Arts et de la Culture, le Centre culturel de Sonis, et l'ex-cinéma La Renaissance, sont trois équipements culturels majeurs positionnés de façon exceptionnelle sur un axe reliant le centre à la périphérie.

Ce qui permet d'envisager les synergies suivantes :

- Aménagement urbain
- Transport
- Programmation culturelle
- Mutualisation des moyens
- Complémentarité des projets culturels
- Mise en réseau des équipements
- Cohésion entre les quartiers

LA RÉHABILITATION DU CINÉMA LA RENAISSANCE



Le cinéma « La Renaissance » a été construit dans les années 1930. À l'époque, une nouvelle typologie de salle apparaît : le théâtre cinématographique où la salle de projection est associée avec une scène de théâtre. Cette salle de cinéma historique, la première de Pointe-à-Pitre, accueillait à la fois des spectacles vivants : théâtres, concerts... et des projections de films. Au début des années 1960, l'exploitation « théâtre » est stoppée au profit de la seule exploitation cinématographique. Le cinéma a fermé ses portes en 2002.

Le Conseil Communautaire de Cap Excellence a délibéré en Septembre 2011 pour l'acquisition de l'ancien Cinéma « La Renaissance ».

Ce bâtiment est voué à accueillir un Centre Culturel intégré dans une dynamique de développement culturel en synergie avec les Centres Culturels de SONIS et du Centre des Arts et de la culture.

Le projet de réhabilitation de la Renaissance renforcera le développement urbain du territoire, et plus particulièrement du centre-ville en permettant :

- De dynamiser l'économie du secteur par la création d'activités autour d'un axe culturel,
- De répondre aux besoins et attentes de la population en matière d'animation et d'activités s'adressant à tous les publics,
- Créer du lien social en proposant un lieu de rencontres et d'échanges inter-générationnels.

Les interventions à venir consisteront tout d'abord à faire un état des lieux du bâtiment et l'affectation du bâtiment sur la base d'un projet culturel.

Puis, il conviendra de programmer et concevoir le projet architectural à mettre en œuvre. En effet, selon les disciplines (médiathèque, salle de diffusion, lieu de résidence, conservatoire, artothèque, etc.) les pratiques professionnelles supposent des organisations, agencements, équipements techniques spécifiques et des niveaux de confort des publics qu'il convient d'inventorier afin de mieux qualifier les attentes de chacun. Viendra enfin la réalisation des travaux.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à **2 600 000 € Hors Taxes**.



LA RÉHABILITATION DU CENTRE CULTUREL DE SONIS

Le Centre est situé Rond-point Ignace à la frontière Abymes / Pointe-à-Pitre. Créé en 2002, il est destiné d'une part à présenter des spectacles de musique, de danse et de théâtre, et d'autre part offrir un lieu de sensibilisation à la pratique artistique et d'insertion par les métiers du spectacle.

Le Centre Culturel de Sonis participe à une démarche de développement autour des axes suivants :

- Restructuration et développement d'une politique culturelle globale sur l'ensemble de l'agglomération de Cap Excellence,
- Répondre aux besoins et attentes de la population en matière d'animation et d'activités dans un quartier défavorisé et en cours de rénovation,
- Conforter le lien social en proposant un lieu de rencontre et d'échanges,
- Favoriser, l'expression, la diffusion et la promotion de la culture en Guadeloupe.

C'est un des sites incontournables du déroulement de manifestations comme les festivals de jazz et de théâtre de l'agglomération (**Cap Excellence en Théâtre** et **ilOJazz**).

Les travaux de rénovation du Centre Culturel de SONIS consiste essentiellement à :

- Reconsidérer les espaces d'accueil (Administration, les locaux de pratique de musique et de danse, les loges, ...)
- Identifier et matérialiser l'espace (repérages visuels et signalétique, revoir les zones de réception, mise en conformité ERP...),
- Proposer une meilleure fonctionnalité des espaces (billetterie automatique, ergonomie des postes, aménager le fond de scène, réhabiliter les vestiaires...),
- Traiter l'acoustique, intégrer la technique en son et lumière de manière optimale, installer un système climatisation.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux de rénovation de Sonis s'élève à **2 637 000 € Hors Taxes**.



LA RÉHABILITATION DU CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Inauguré en 1978, le Centre des Arts et de la Culture s'est imposé d'emblée comme le lieu phare de la diffusion culturelle en Guadeloupe. Offrant au public deux espaces de diffusion, dont l'un de plus de 1000 places, un vaste espace d'expositions et une bibliothèque (qui proposait initialement un fonds de livres d'art et une discothèque), le Centre a longtemps été le lieu de référence unique de l'île en matière de diffusion culturelle, qui a présenté au fil des ans de nombreux spectacles. D'autres lieux ont été édifiés depuis, comme l'Archipel, la scène nationale de Basse-Terre, sans pour autant amoindrir le prestige du Centre des Arts qui demeure le plus vaste et le plus notable des lieux de spectacles guadeloupéens.

L'opération de « modernisation et réhabilitation du Centre des Arts » portée par la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, s'inscrit dans un cadre plus global puisqu'il s'agit de restituer aux Pointois mais aussi à l'ensemble de l'agglomération et au-delà, un outil majeur du développement et de l'expression culturelle de la Guadeloupe.

Ce « navire amiral » de la politique culturelle de l'agglomération fonctionnera en lien direct avec le centre de culturel de Sonis, la Renaissance, le futur **Mémorial ACTe** et le port de croisière. Il s'inscrit dans un futur parcours culturel que nous proposons...

La synergie avec le **Mémorial ACTe** trouve son prolongement au sein du Centre des

Arts dans le développement et la promotion notamment d'un tourisme d'affaires et d'organisation de congrès à l'échelle caribéenne.

Unique par sa taille et la diversité des missions qu'il accomplit, le Centre des arts et de la culture de Pointe-à-Pitre rénové pourra ainsi s'inscrire dans le réseau de diffusion artistique des villes caribéennes et européennes, et se positionner ainsi comme un pôle d'attraction fort pour les publics résidents ou de passage. Par le foisonnement des activités, cet équipement offrira une offre culturelle au spectre large, inscrite dans une économie de moyens appréciable.

L'échéancier prévisionnel des travaux prévoit un démarrage au 4^{ème} trimestre 2011 avec un échelonnement sur 21 mois.



Edifice actuel



Le Centre après réhabilitation

LES BIBLIOTHÈQUES

La bibliothèque de Lacroix est située au Nord Ouest du quartier de Lacroix à proximité du Boulevard des Héros et de plusieurs écoles et lycées. Il s'agit d'un bâtiment neuf sur lequel les principales interventions concernent la sécurisation des lieux.

Elle a une vocation de proximité en termes d'animation et de diffusion culturelle, mais aussi de tête de réseau des équipements en faveur du développement de la lecture transférés à Cap Excellence.

A terme, cet espace accueillera un public relativement jeune et proposera deux espaces principaux qui sont :

- un espace livre et BD,
- un espace multimédia.

La bibliothèque de Louisy Mathieu, occupe le rez-de-chaussée d'un des immeubles de l'ensemble de la Résidence de Louisy Mathieu.

Ce programme immobilier est intégré dans la deuxième génération du Programme de Renouvellement Urbain qui serait conduit par Cap Excellence.



Bibliothèque de Lacroix



Bibliothèque de Chemin Neuf

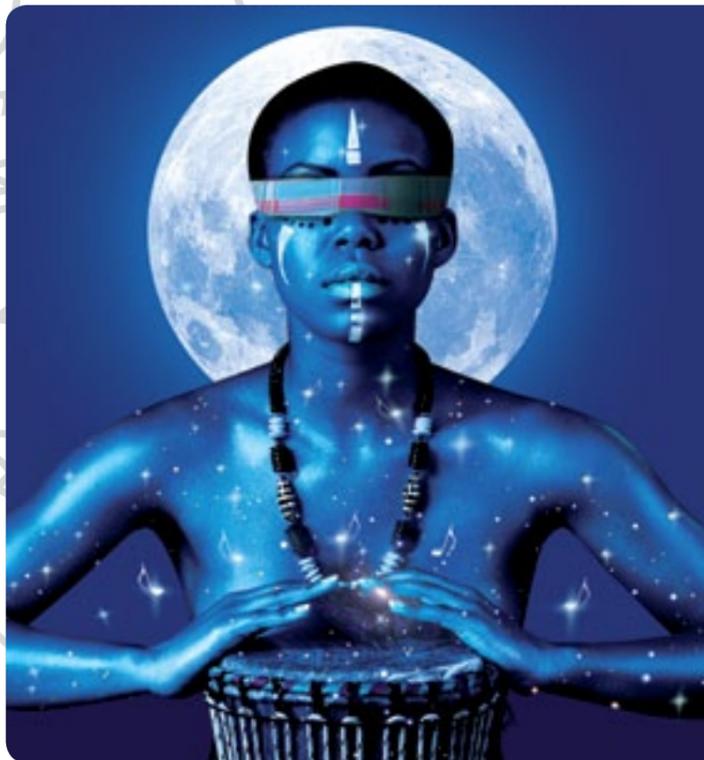
Dans ce cadre, la bibliothèque de Louisy Mathieu devra être prise en compte dans la future opération de démolition/ reconstruction.

La bibliothèque du Chemin Neuf cohabite timidement avec l'Ecole Raphaël CIPOLIN. Cette structure est intégrée à l'école et bénéficie d'un environnement de proximité agréable.



Bibliothèque de Chazeau

CAP EXCELLENCE EN THÉÂTRE & ÎLOJAZZ, CARREFOUR DES MUSIQUES CRÉOLES... L'HEURE DU BILAN



Proposer que les festivals des villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre relèvent de l'intérêt communautaire, et donc d'un échelon supra municipal, pouvait représenter pour la Communauté d'Agglomération Cap Excellence une réelle difficulté, compte tenu du foisonnement de manifestations culturelles, souvent de qualité, présentes dans notre département.

Et il va sans dire, que la programmation en Guadeloupe d'événements aussi prestigieux et indispensables pour les professionnels du spectacle vivant, que les festivals, n'est pas une entreprise facile, même si cela rend le challenge d'autant plus intéressant.

En effet, chaque année pour la collectivité, c'est se confronter aux mêmes inquiétudes : comment satisfaire les publics, ne pas les décevoir dans leurs attentes, mais aussi les surprendre par de nouvelles formes d'expression ... Comment au-delà de la dimension festive, contribuer à la structuration des milieux professionnels, à la formation des équipes artistiques et au développement des pratiques culturelles ? Ou encore, comment favoriser la cohésion sociale, le mieux vivre ensemble et introduire les outils culturels des générations futures ? Toutes ces questions sont bien au cœur des préoccupations des équipes opérationnelles, chargées d'organiser les festivals.

Bien heureusement, le succès de cette 2^{ème} édition du Festival « **Cap Excellence en théâtre** » et de cette 3^{ème} édition d'**ÎLOJazz**, prouvent que la créativité artistique peut s'adresser au plus grand nombre, tout en constituant incontestablement une richesse pour l'agglomération et au-delà pour la Guadeloupe. Ainsi, de par leur succès d'estime, les festivals portés par Cap Excellence s'efforcent de contribuer à la notoriété de notre département, tout en conférant à la Communauté d'agglomération une image culturelle unique.

C'est donc, un bilan somme toute satisfaisant qui peut être tiré de ces deux événements qui se devaient de relever un défi majeur, celui d'être à la fois attractifs, de se révéler comme des vitrines de la création dramatique contemporaine et des esthétiques Jazz, tout en constituant un outil du développement local.

Du reste, il faut rappeler, que la plupart des spectacles proposés pendant les festivals sont gratuits ou à des tarifs très accessibles. C'est un choix, de la Communauté d'Agglomération. Car, de nombreuses études sur les publics ont démontré que la gratuité n'est pas la seule motivation dans les choix de sorties des spectateurs. Leur sensibilité au fait culturel est aussi le résultat d'une éducation et d'un environnement qui influencent une grande part de leurs choix. C'est la raison pour laquelle, ces deux festivals accordent toujours une place importante à la formation des publics de tous âges.

Il est vrai également, que le choix de la gratuité ou de l'accessibilité des festivals, et plus largement encore de la culture comme un indicateur qualitatif de l'attractivité d'un territoire, pourrait laisser penser que ce type de manifestation est essentiellement génératrice de dépenses qui ne seraient pas essentielles au regard de préoccupations plus urgentes. Mais ce serait omettre, qu'en Guadeloupe tout comme dans l'hexagone, il ne peut y avoir d'une part, d'ambition culturelle sans investissement public, et d'autre part, que les festivals génèrent en premier lieu d'importants flux financiers, qu'on retrouve dans l'emploi et l'économie locale, (hôtels, traiteurs, restaurants, artistes locaux, transports intérieurs, installations scéniques, régisseurs, loueurs, agences de voyages, associations,...), ou encore dans le développement culturel, dès lors qu'en dehors des plateaux artistiques, sont intégrés d'autres volets comme les stages, les ateliers, les master classes ou des rencontres professionnelles.

C'est par ce moyen, que Cap Excellence s'efforce de répondre à sa mission de service public, avec le soutien des trois grandes collectivités (Etat, Département, Région) et l'apport chaque année plus significatif, du secteur privé, pour l'aider à pérenniser le volume des productions artistiques locales, l'accueil d'artistes extérieurs et l'accessibilité des œuvres au plus grand nombre.

C'est donc, par des remerciements chaleureux, que la Communauté d'Agglomération Cap Excellence remercie vivement tous ceux qui ont apporté leur précieux et déjà fidèle concours à la réussite de ces deux festivals, qui ont dorénavant leur place dans le paysage culturel guadeloupéen ; à savoir : les partenaires publics et privés, les médias, les artistes, les organisateurs de festivals invités, les prestataires locaux dont le savoir-faire a souvent été remarqué par nos invités extérieurs, les jeunes de la Cellule « Insertion par la culture » mobilisés avec l'aide de l'association Kolimel, notre cher public, le personnel des villes des Abymes, de Pointe-à-Pitre et de Cap Excellence, ainsi que tous ceux qui ont collaboré directement ou indirectement à la réussite de ces événements.

Et, s'il est communément admis que l'action publique en faveur de l'essor des territoires ne peut plus faire l'impasse sur la culture dans sa stratégie de développement social, économique voire même touristique, alors, rendez-vous est pris en 2012 pour les prochaines éditions, car ces deux festivals se doivent aussi de préparer la relève, grâce à un rajeunissement indispensable des publics, de leurs modes opératoires et des programmations artistiques.

CAP EXCELLENCE EN THEATRE

2^{ème} édition



Avec plus d'une vingtaine de pièces présentées aux festivaliers, **Cap Excellence en Théâtre** a souhaité mettre en vis-à-vis le théâtre amateur et d'humour et le théâtre de création. D'ailleurs, il est certain que dans les années qui suivront le « Bik des Abymes » installé place de l'Office du Tourisme, devrait faciliter la diffusion de la création contemporaine en rendant ce théâtre accessible à tous.

Sans opposer théâtre d'humour (Cocktail Épicé, Bostik, Léyon,...) et de création, il était donné au public d'appréhender les écritures caribéennes dans ce qui les rassemble à l'instar de pièces telles que « *Un archipel de solitude* » de Frantz SUCCAB mis en scène par José JERNIDIER, ou « *Lucy* » par la Compagnie guyanaise « *La Ruche* » dont l'écriture douce amère, souvent corrosive vient contredire les standards du théâtre européen, en se les appropriant, pour en faire un théâtre profondément caribéen diffusable bien au-delà de nos frontières géographiques.

Ces temps d'exaltation ne doivent cependant, pas masquer les problématiques propres à ce secteur culturel où la précarité reste de mise.

C'est la raison pour laquelle, une conférence avait été organisée pour éclairer la création dramatique sous l'angle de la diffusion de nos écritures et du choix des thèmes abordés.

De même, ce débat a permis de s'intéresser à la place du théâtre amateur, qui doit pouvoir être valorisé dans un cadre approprié, car il reste le témoin de la vitalité des pratiques artistiques en Guadeloupe. Et, on attend avec impatience, la 3^{ème} édition du festival, pour voir les travaux des « options théâtre » en Lycée ou encore, les étudiants de Fouillole dirigés par Esther MYRTIL, l'une des quatre Professeurs Diplômés d'État de Guadeloupe, et bien évidemment, le retour des lectures publiques en monologue ou à plusieurs voix.

Il va sans dire, que la Rencontre entre les deux irrésistibles comédiens de Domino/Cocktail Épicé (Laurence JOSEPH & Laurent TANGUY) et les étudiants du Campus pointois fut un grand moment d'euphorie, à l'image de cette jeune génération si enthousiaste et si confiante, quant à notre capacité à mettre à leur portée, les occasions de jeter un regard différent sur le monde qui les entoure.

Enfin, cette 2^{ème} édition du festival n'a pas voulu oublier le très jeune public, qui a pu assister à plus d'une dizaine de représentations dans les écoles primaires de l'agglomération. Pour leurs aînés, était organisé un stage d'improvisation avec Gustave PARKING, grand maître de cette technique théâtrale particulière, et un stage de photographie avec Philippe VIRAPIN, artiste professionnel, chargé de veiller à ce que les arts visuels s'immiscent dans les coulisses du théâtre.

Saluons au passage, toutes les compagnies en provenance, de Martinique, Guyane, France et bien évidemment de Guadeloupe, les artisans d'art et les plasticiens qui ont offert à un public souvent convaincu, mais parfois en découverte, l'occasion de nous ouvrir à ce que peut nous apporter le regard de l'autre.



FESTIVAL INTERNATIONAL ÎLOJAZZ, CARREFOUR DES MUSIQUES CRÉOLES 2011, 3^{ÈME} ÉDITION



Avec une solide programmation artistique, le **Festival international îOJazz, Carrefour des musiques créoles**, a su trouver une ossature qui lui a permis, dès les premières éditions, d'afficher une grande diversité d'esthétiques Jazz, en s'appuyant sur trois scènes aux couleurs bien distinctes : le **Centre culturel de Sonis**, le **Campus de Fouillole** et la **Place de la Victoire**.

Pour cette édition 2011, îOJazz a été parrainé par deux artistes exceptionnels, Sheila E. pour le volet artistique et Fred DESHAYES pour le volet professionnel.

Il a par ailleurs, favorisé les occasions pour le public, d'échanger de manière privilégiée avec les artistes (ateliers, stages, Master classes), et enfin de confirmer sa dimension économique par le biais des « Rencontres », qui consistent en un accès exceptionnel aux Directeurs de festivals invités, venus faire « leur marché » auprès de nos artistes professionnels locaux.

D'ailleurs, le public toujours plus nombreux sur les scènes du festival, confirme que ce dernier a su être à la hauteur de ses ambitions, en offrant de grands moments de jazz... C'était d'ailleurs l'un de ses objectifs. C'est ainsi, que les publics résidents ou de

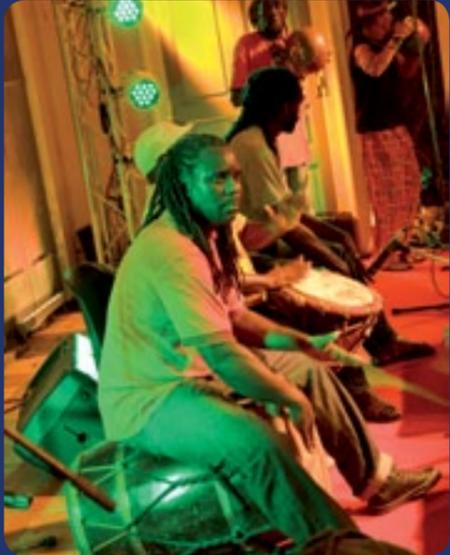
passage ont pu profiter des espaces d'échange mis en place dans le cadre du festival (ciné-club, conférences, animations autour du Jazz...) où le partage était réellement omniprésent.

Il est vrai aussi que cette 3^{ème} Edition présentait une programmation très éclectique, rassemblant des pointures du Jazz toutes générations confondues, en faisant la part belle aux instruments et aux femmes.

On peut affirmer depuis 2009, que le maître mot a toujours été de solliciter la capacité de chaque artiste invité à pouvoir comprendre nos musiques et à transmettre leur passion du Jazz en se mélangeant au public. Et la mise en avant d'esthétiques riches par leur diversité, a toujours prévalu dans les choix de programmation, qu'il s'agisse d'artistes consacrés, tels que **Sheila E.** percussionniste internationale (Marraine 2011) ou le groupe londonien **Incognito** à l'éternelle « jeunesse », ou de groupes à l'image de **Bwakoré** et **Gran bâton**, sans oublier les « jeunes » qui ont déjà tout des « grands » à l'instar de **Leedyah BARLAGNE** et **Claudiel ATRIDE**.

En résumé, une programmation de qualité, qui valorisait les superbes métissages de la grande famille du Jazz... Rendez-vous est pris dès décembre prochain !







Créée le 30 décembre 2008, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence regroupe les villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre, unies au sein d'un même territoire avec des ambitions communes.

Cette première Communauté d'Agglomération de la Guadeloupe mêle étroitement vie urbaine et vie rurale. Sa vocation première est de favoriser le développement de son territoire, basé sur son histoire et ses traditions.

Présidée par Jacques BANGOU, Maire de Pointe-à-Pitre, elle a pour 1^{er} Vice Président le Député Maire des Abymes, Eric JALTON.

Les 20 délégués communautaires ont à cœur de s'unir dans une « communauté de projets » pour créer une dynamique et accompagner le développement du territoire de Cap Excellence.

Cette communauté de près de 80 000 habitants, porte les enjeux d'un grand territoire, tant au niveau économique, social, environnemental que culturel.



Juridiquement, dans les statuts, les compétences de Cap Excellence s'organisent entre compétences obligatoires, facultatives et optionnelles.

La Communauté d'Agglomération est dotée de champs de compétences à l'intérieur desquels les villes doivent finaliser les transferts de compétences.

Pour Cap Excellence, les compétences sont :

- 1. Obligatoires** qui lui ont été attribuées de droit : Aménagement de l'espace communautaire, La politique de la ville, Equilibre social de l'habitat, Le développement économique.
- 2. Optionnelles** qui ont été choisies parmi 6 domaines de compétence et qui sont : L'eau et l'assainissement ; la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- 3. Supplémentaires** qui peuvent être choisies par les délégués communautaires selon les orientations souhaitées pour la communauté d'agglomération.



Ainsi, depuis sa création, voici les principaux projets qui ont été transférés à Cap Excellence :

- La gestion du transport (Syndicat Mixte des transports),
- Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) à travers la politique de la ville,
- L'eau et l'Assainissement ancien SIEPA devenu aujourd'hui le service de l'eau de Cap Excellence
- La culture à travers la réhabilitation des bibliothèques de quartier et les principales salles de spectacle du territoire
- La gestion de l'axe Ignace – Miquel du quartier de l'Assainissement et l'Axe Louisy Mathieu – école du Carénage

L'année 2011 a été dense en activités et réalisations pour l'agglomération, avec plusieurs chantiers d'envergure, dont la finalisation de l'aménagement de l'axe Ignace – Miquel dans le quartier de l'Assainissement, la mise en conformité de la station d'épuration de Pointe à Donne à Jarry, la mise en place du nouveau service public d'assainissement non collectif, le transfert d'eau potable de l'usine de traitement d'eau potable de Miquel à celui de Baimbridge, mais aussi le lancement de la réhabilitation de structures culturelles emblématiques (centre culturel Sonis, Centre des Arts, ciné-théâtre de la Renaissance...)

C'est là un véritable projet de territoire que Cap Excellence dessine pour améliorer le cadre de vie de tous ses administrés.

L'ambition de Cap Excellence : Agir, Entreprendre, Développer

POUR CONTACTER LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

PAR COURRIER PAR TÉLÉPHONE OU PAR FAX

Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Tél : 05 90 68 92 92 ou 05 90 68 92 93

18 boulevard Légitimus

Fax : 05 90 68 92 94

97110 Pointe-à-Pitre

www.capexcellence.net

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi, Mardi et Jeudi de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 • **Mercredi et Vendredi** de 8h00 à 13h30